



Projet

Agrist'Hauts de France

**d'usine de production de produits
surgelés à base de pommes de terre
à Escaudoèvres (59)**



Concertation préalable
10 juin – 17 juillet 2024

Bilan de la concertation



www.concertation-agristo.fr

Agristo
we love potatoes

Table des matières

PRÉAMBULE :			
Une concertation enrichissante pour le groupe Agristo	4	- La réunion publique de synthèse de la concertation	26
		La concertation en chiffres	27
CHAPITRE 1 :		CHAPITRE 3 :	
LE PROJET AGRIST’HAUTS DE FRANCE	5	LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES	29
Le porteur du projet	6	Une démarche de dialogue appréciée par les participants et les acteurs du territoire	30
Les principales caractéristiques du projet	7	- Des objectifs respectés	30
Les principaux enjeux du projet	8	- Des participants écoutés et respectés	30
La localisation du projet	8	L’opportunité du projet a été reconnue par plusieurs participants mais a également été discutée, notamment concernant le choix d’implantation en milieu urbain.	31
Le procédé industriel envisagé	9	Une dynamique de revitalisation du territoire saluée par les participants, avec des attentes fortes en matière de création d’emploi	32
La mise en œuvre du projet	10	- Le contexte de réindustrialisation et de dynamique de revitalisation économique	32
Le calendrier du projet	11	- La question de l’emploi au cœur des attentes	33
CHAPITRE 2 :		La sécurité industrielle du projet, notamment en ce qui concerne le stockage d’ammoniac, a soulevé des inquiétudes légitimes	34
L’ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	13	- Des questions d’un haut niveau technique sur les modalités d’utilisation de l’ammoniac	34
Une concertation volontaire sous l’égide de la CNDP	14	- Des interrogations et des craintes sur la procédure de sécurité et le risque industriel	35
Les objectifs et le périmètre de la concertation	14	Le sujet de la gestion de la ressource en eau a été centrale dans les débats	36
Les outils d’information et de mobilisation du public	15	- Le niveau de consommation en eau prévue par le projet	36
- L’annonce de la concertation	15	- Le traitement des effluents et le rejet dans le milieu naturel	37
Les documents d’information sur le projet	19	- Une attente forte vis-à-vis du recyclage de l’eau de lavage des pommes de terre	37
- Le dossier de concertation et sa synthèse	19	Les effets du projet sur le cadre de vie ont inquiété les riverains	38
- Le site internet de la concertation	19	- Les retombées de particules grasses	38
- Les expositions sur le projet et la concertation	21	- Les nuisances olfactives	38
- Une concertation relayée par la presse	22	- Les nuisances sonores	39
Les modalités de participation du public	23		
- Les temps d’échange	23		
- La réunion publique d’ouverture	24		
- L’atelier thématique « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet »	24		
- L’atelier thématique « L’implantation urbaine et environnementale de l’usine »	24		
- Les rencontres de proximité (ou « débats-mobiles »)	25		
- La visite de l’usine de Wielsbeke en Belgique	26		
		- Les effets du projet sur la qualité de l’air et sur la décarbonation du territoire	39
		- L’impact du projet sur le trafic routier, au regard du nombre de camions nécessaires pour faire fonctionner l’usine	40
		- Les effets du projet sur l’aspect visuel du quartier et l’aménagement paysager du site	41
		Une attention particulière portée aux bassins de décantation situés à proximité du site, ceux attribués à Agristo comme ceux préservés par Tereos	42
		Les liens du projet et d’Agristo avec le monde agricole ont ouvert des perspectives et des attentes	43
		- La contractualisation avec les agriculteurs	43
		- Le dialogue avec le monde agricole	44
		- Les effets du projet sur l’avenir des surfaces agricoles dans les Hauts-de-France	44
		Enfin, des interrogations et interpellations générales sur la santé et les modes de consommation	45
		CHAPITRE 4 :	
		LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LES PORTEURS DE PROJET SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE	47
		Poursuivre le travail avec les collectivités et avec les riverains pour réduire au maximum les impacts du projet sur le trafic routier à l’échelle locale	48
		S’adapter aux évolutions réglementaires pour garantir une limitation maximale des prélèvements de la ressource en eau	50
		Rassurer sur la maîtrise de la sécurité industrielle au travers de l’étude de dangers	49
		Confirmer les engagements pris en matière de technologies permettant de supprimer les nuisances sonores et olfactives	51
		Poursuivre le travail initié pendant la concertation avec les acteurs de l’emploi	52
		Mettre à profit les contributions de la population en matière d’aménagement urbain et paysager dans la poursuite des études	53
		Accompagner les acteurs institutionnels du monde agricole dans la mise en place d’un dialogue territorial autour de la culture des pommes de terre	54
		Mettre en place un plan de gestion spécifique aux bassins de décantation	55
		Poursuivre le dialogue initié pendant la concertation et entretenir le lien avec les habitants et les élus locaux	56
		Les décisions relatives à la poursuite du projet	57
		CHAPITRE 5 :	
		LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D’OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS	59
		Demandes de précisions vis-à-vis des porteurs du projet	60
		Recommandations portant sur les modalités d’association du public, sur la gouvernance du projet et sur la prise en compte des avis des participant.e.s	63
		ANNEXES	65
		ANNEXE # 1 :	
		Réponses aux questions non traitées sur le site internet de la concertation au moment de la finalisation du bilan des garants de la concertation	66



Préambule

Une concertation enrichissante pour le groupe Agristo

Avant de faire le bilan de cette concertation et de répondre aux demandes de précisions et recommandations des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), le groupe Agristo tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants et des intervenants qui ont participé à l'ensemble de nos échanges et qui ont ainsi contribué d'une manière ou d'une autre à la conduite du projet Agrist'Hauts de France.

Agristo remercie en particulier les élus locaux, les associations environnementales, les associations de riverains, les acteurs institutionnels et économiques ainsi que l'ensemble des habitants d'Escaudœuvres et des communes alentour pour leur écoute, pour leur intérêt vis-à-vis du projet et pour la qualité de l'accueil qui a été réservé aux équipes d'Agristo.

Enfin, Agristo tient également à remercier Madame Royal et Monsieur Dereux, garants de la concertation désignés par la CNDP, pour leurs conseils avisés sur les modalités de participation à mettre en œuvre et sur le niveau d'information nécessaire pour que cette concertation soit une voie d'enrichissement pour l'ensemble des parties, quel que soit leur avis sur le projet en lui-même.

Agristo
we love potatoes



CHAPITRE 1

LE PROJET AGRIST'HAUTS DE FRANCE

Le porteur du projet

Le projet Agrist'Hauts de France est porté par le groupe Agristo, acteur mondial dans la production de produits surgelés à base de pommes de terre.

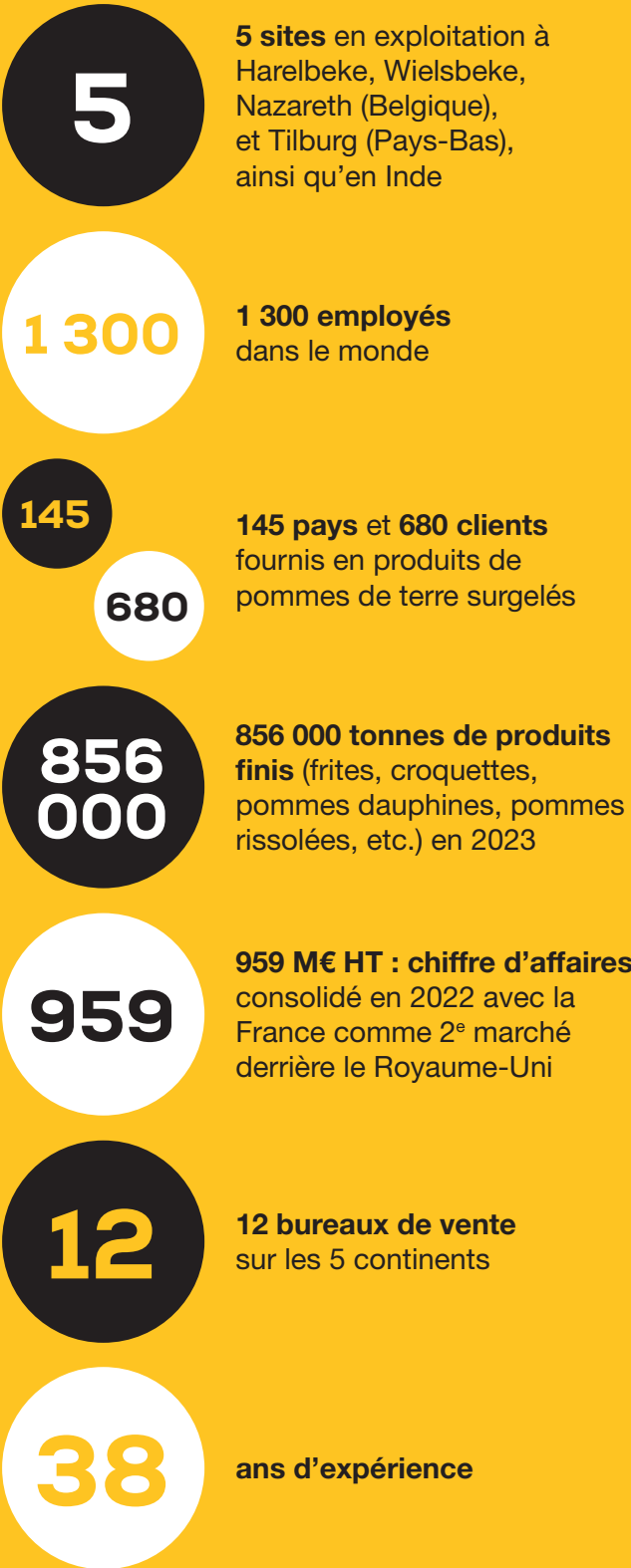
Fondé en 1986 en Belgique, Agristo est une entreprise familiale qui s'est développée au fil des années grâce au développement successif de plusieurs sites de production, d'abord en Belgique puis aux Pays-Bas (Tilburg). Le groupe est aujourd'hui dirigé par la deuxième génération des familles fondatrices, Wallays et Raes.



> Le Conseil d'administration du Groupe Agristo



Le groupe Agristo en quelques chiffres clés :



Les principales caractéristiques du projet

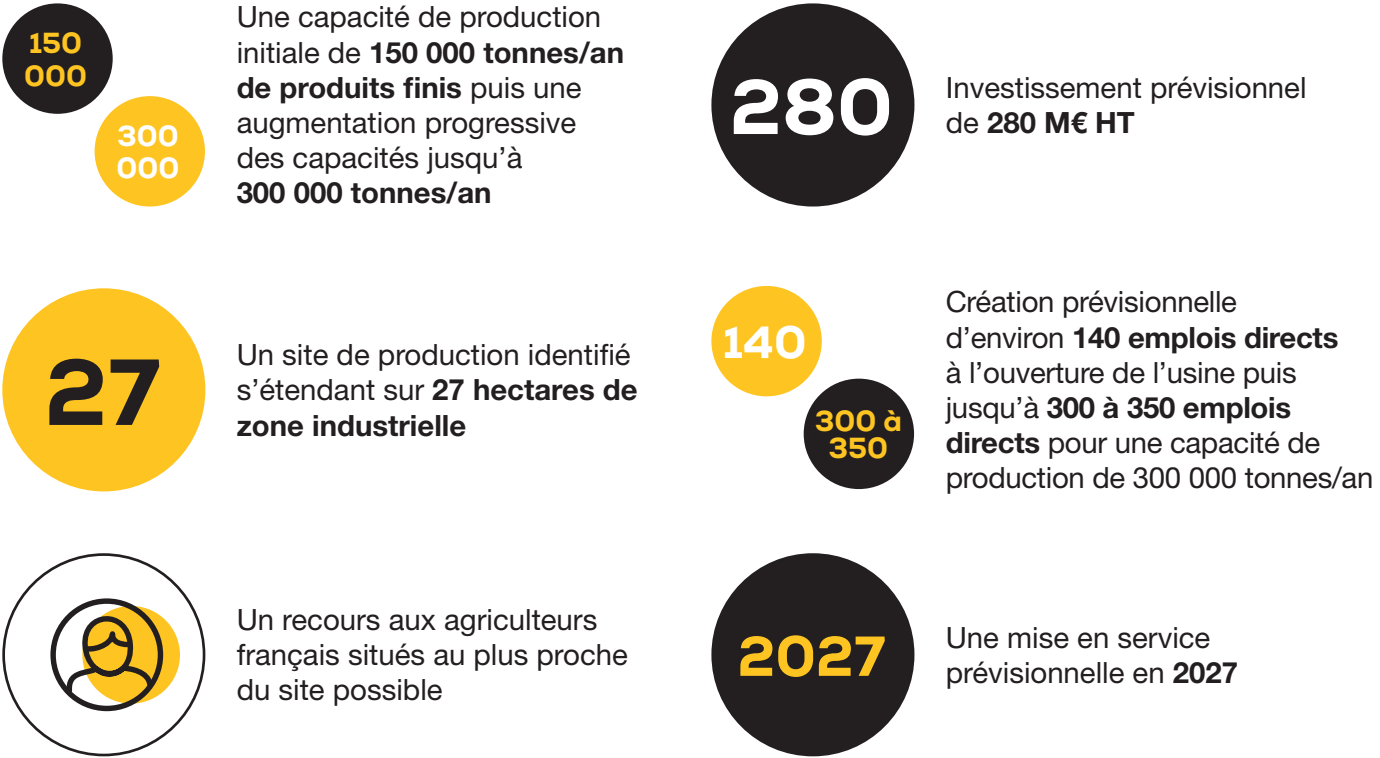
Le groupe belge Agristo porte un projet de création d'une usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre sur le site de l'ancienne sucrerie Tereos à Escaudœuvres dans le département du Nord (59). Intitulé « Agrist'Hauts de France » en référence à l'implantation du groupe Agristo dans les Hauts-de-France, ce projet permettrait la création d'une usine de production française, intégrant des technologies innovantes dans le processus de production, visant à produire 300 000 tonnes de produits surgelés à base de pommes de terre par an.

En s'implantant dans les Hauts-de-France, le projet vise à se positionner au plus près de la production agricole française, les Hauts-de-France étant la première région productrice de pommes de terre en France.¹

Dans un souci de réduction des impacts économiques et environnementaux de l'approvisionnement en matière première, l'usine de production devrait pouvoir se fournir au plus près du site pour l'intégralité de ses besoins.

Enfin, au travers de son implantation en lieu et place de l'ancienne sucrerie exploitée par Tereos, fermée en mars 2023 et qui a conduit à la suppression de 125 emplois, le projet Agrist'Hauts de France entend contribuer à une revitalisation économique du territoire et entre dans le cadre d'une démarche « zéro artificialisation nette des sols » puisqu'il s'inscrit au sein d'un site industriel existant (l'ancienne sucrerie Tereos) qui serait reconverti pour accueillir les installations techniques nécessaires au projet.

Chiffres-clés du projet



¹ Source : Chambres d'agriculture des Hauts de France : https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Hauts-de-France/filieres-vegetales-chapitre8.pdf

Les principaux enjeux du projet

Le projet Agrist'Hauts de France vise à répondre à **plusieurs** enjeux pour le groupe Agristo mais aussi pour le territoire d'implantation :

- **Augmenter les capacités de production du groupe Agristo de 300 000 tonnes par an**, avec une capacité de production de 150 000 tonnes à l'ouverture prévisionnelle de l'usine, en 2027 ;
- **Contribuer à la revitalisation d'un territoire prioritaire**, après la fermeture de deux sites industriels du secteur agroalimentaire en 2023 dans le département du Nord (usine Nestlé Buitoni de Caudry et sucrerie Tereos d'Escaudœuvres), avec la création d'environ 140 emplois directs pour une capacité de production de 150 000 tonnes/an, et de 300 à 350 emplois directs pour une capacité de production de 300 000 tonnes/an.

- **Apporter une solidité et une pérennité économique aux agriculteurs du territoire** en privilégiant des partenariats longue durée pour l'approvisionnement de l'usine, avec des cultivateurs situés dans les alentours proches du site.
- **Porter le rayonnement de la performance industrielle du groupe en Europe et à l'international en créant une usine à la pointe de la technologie**, avec une organisation interne et des processus qui lui permettent de développer rapidement et efficacement des produits sur-mesure. L'ambition au travers de ce programme est aussi la réduction de l'empreinte environnementale du groupe Agristo et de la filière agroalimentaire, ainsi que la réalisation d'une usine efficace et compétitive.

La localisation du projet

Le projet Agrist'Hauts de France prévoit de s'implanter sur le site de l'ancienne sucrerie de Tereos à Escaudœuvres.

Le site d'Escaudœuvres, dans le Département du Nord, à proximité de Cambrai, est stratégiquement situé au centre névralgique de plusieurs grands axes de transport autoroutiers, et à proximité de centres logistiques majeurs en Europe, tels que Paris, Lille et Dunkerque.

Il se situe également en lien direct avec les futurs lieux de développement de transport multimodal (Canal Seine Nord Europe, lien Seine-Escaut, plateformes multimodales de Marquion et de Noyon).

Enfin, la localisation du site retenue par Agristo offre la possibilité de nouer des partenariats de proximité avec de nouveaux agriculteurs situés dans les alentours de la nouvelle usine.



Le procédé industriel envisagé

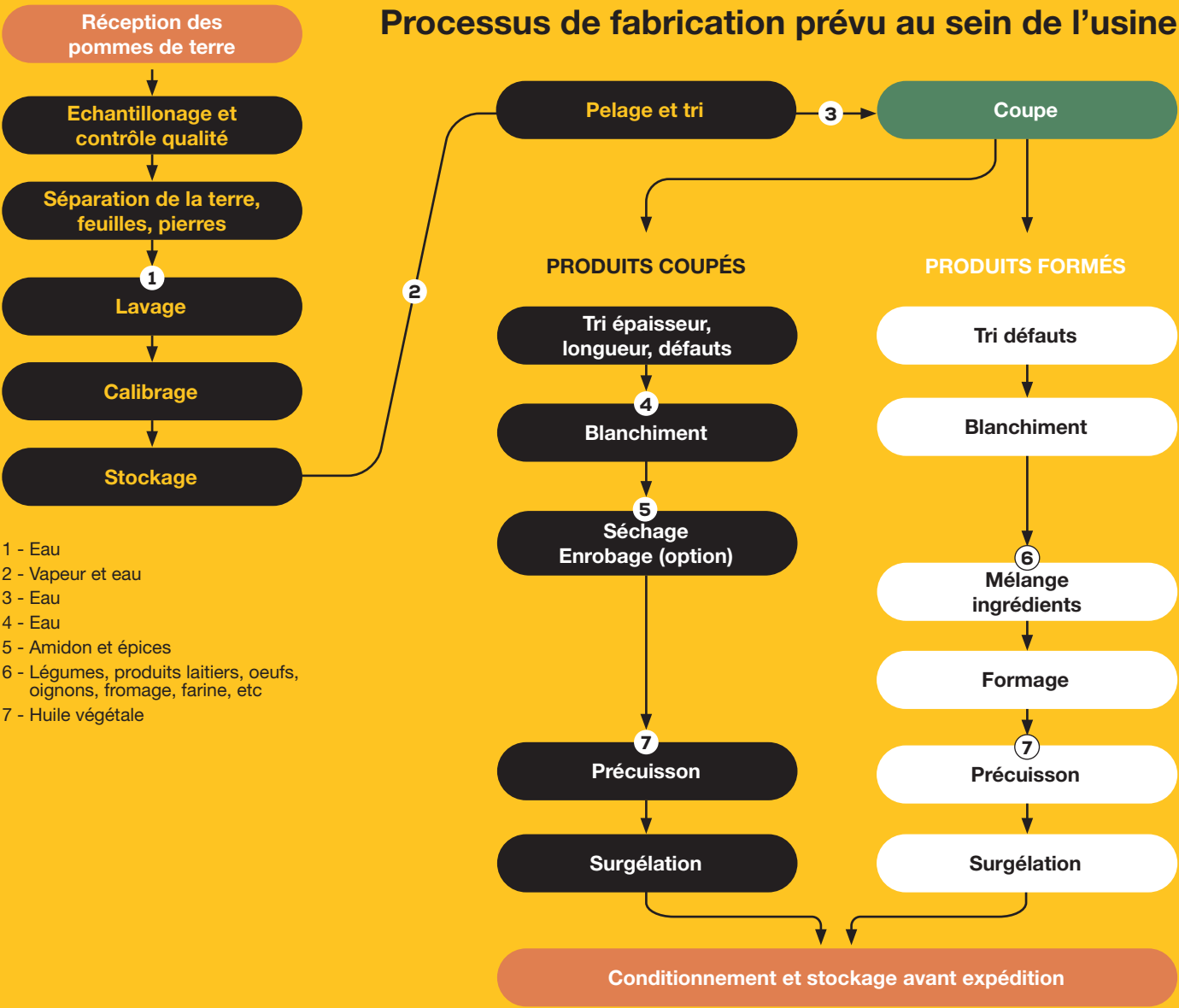
L'usine d'Escaudœuvres serait composée d'installations à haut rendement énergétique et d'équipements permettant une forte réduction des potentielles nuisances liées à l'activité du site :

- Efficacité de l'usage d'énergie et récupération de chaleur fatale (panneaux photovoltaïques, boucle de chaleur, etc.) ;
- Valorisation de l'intégralité des sous-produits et déchets ;
- Technologies permettant de maîtriser et de réduire fortement les odeurs et le bruit liés à l'activité.

L'usine proposerait un process complet de production de produits surgelés : transformation, conditionnement, stockage en chambres froides, station d'épuration, expédition, etc.

Les différentes installations qui seraient créées dans le cadre du projet portent sur deux grandes catégories :

- Les installations propres au process industriel ;
- Les installations auxiliaires pour le fonctionnement du process.



La mise en œuvre du projet

Dès les premières étapes de conception de son projet, Agristo a mené un travail de collaboration étroite avec les pouvoirs publics, notamment les services techniques de l'État et de la Ville d'Escaudœuvres, afin de s'assurer de la meilleure insertion du projet dans son environnement.

La réalisation du chantier et les différentes étapes de travaux nécessaires pour la mise en œuvre du projet Agrist'Hauts de France feront l'objet d'études approfondies et seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) qui devrait être instruit par les services de l'État à partir de la fin d'année 2024.

Conformément au Code de l'environnement (article R.181-13), ce dossier devra comprendre une

présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact et une étude dangers.

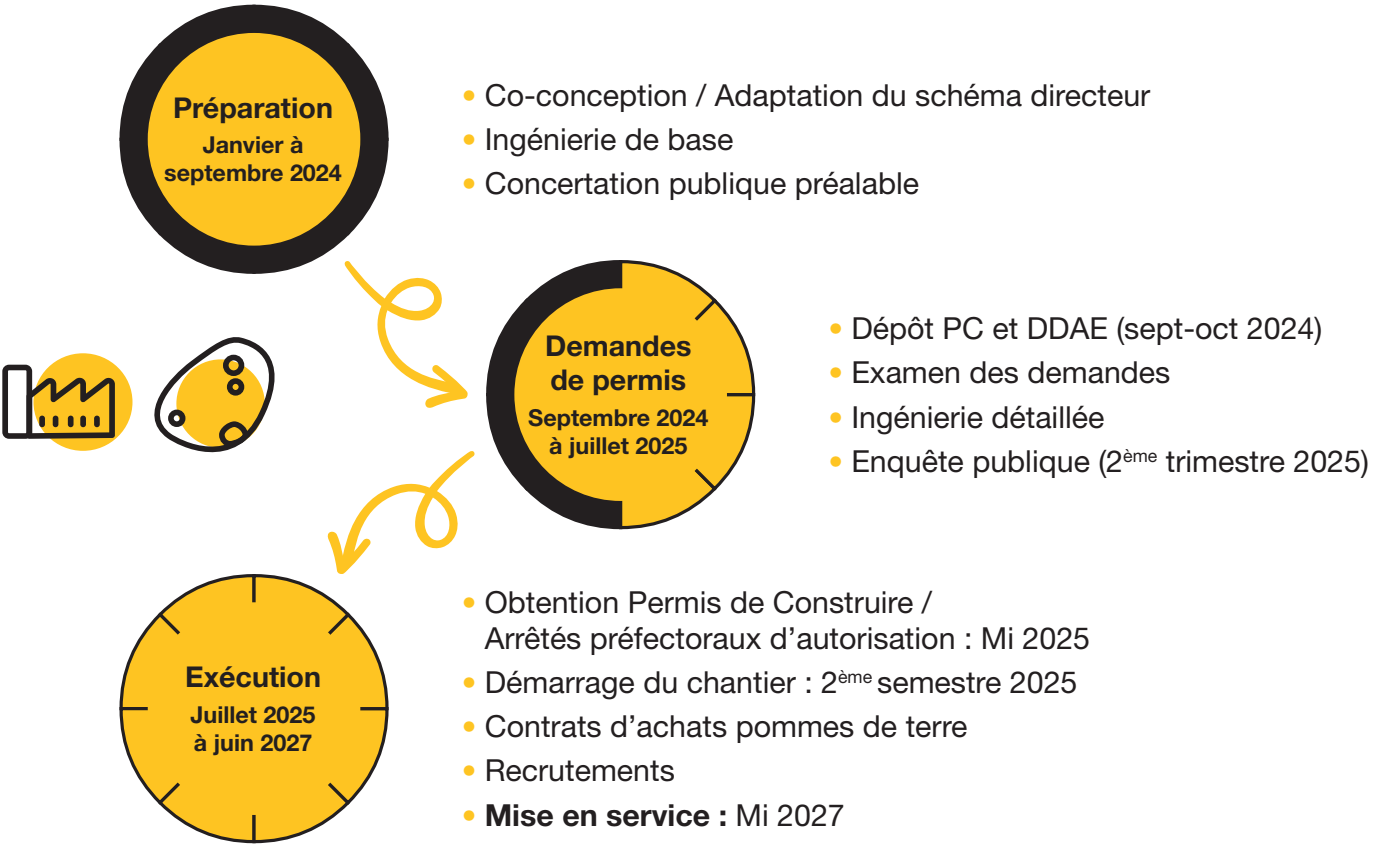
Le DDAE sera en outre accompagné par une Demande de Permis de Construire pour la réalisation des nouveaux bâtiments au sein de l'emprise industrielle de l'ancienne sucrerie de Tereos.

L'identification des impacts potentiels du projet sur son environnement fait actuellement l'objet d'études approfondies. Les premiers résultats de ces études sont détaillés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation (www.concertation-agristo.fr).



Le calendrier du projet

Le calendrier prévisionnel du projet s'établit de la manière suivante :





CHAPITRE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Une concertation volontaire sous l'égide de la CNDP

Le projet Agrist'Hauts de France a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire au titre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, qui s'est déroulée sur une période de 6 semaines, du 10 juin au 17 juillet 2024.

Au regard du montant d'investissement du projet (280 millions d'euros, donc inférieur au seuil financier d'information obligatoire de la CNDP fixé à 300 millions d'euros pour ce type de projet), la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) n'était pas légalement obligatoire.

Cependant, le groupe Agristo a souhaité mettre en œuvre une démarche de dialogue territorial et de concertation avec l'ensemble des publics concernés par son projet dans un souci de transparence et afin de s'assurer que ce projet et ses retombées pour le territoire correspondent aux attentes des élus locaux, de la population ainsi que de l'en-

semble des acteurs locaux et régionaux intéressés par le projet. Dans ce cadre, il a décidé de solliciter la CNDP pour la désignation d'un garant.

En application de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement, après étude de cette sollicitation, la CNDP a décidé de désigner Mme Anne-Marie Royal et M. Michaël Dereux en tant que garant et garant de la concertation.

Les garants ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation, dans le respect du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française.

Au-delà du territoire du Cambrésis, la concertation s'adressait à toute personne, toute association ou tout acteur politique ou économique intéressé et se sentant concerné par le projet quel que soit son lieu de résidence.

Les objectifs et le périmètre de la concertation

La concertation préalable est une **démarche de dialogue et d'information** qui vise à **instituer un échange avec le public** en amont de la phase de conception d'un projet, de manière à **l'associer à son élaboration**. Elle permet de présenter les enjeux et les objectifs d'un projet, de répondre aux questions posées et de recueillir les avis et propositions du public et des acteurs du territoire.

Conformément à l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement, la concertation préalable devait permettre de :

- Débattre de l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Échanger sur les **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

- Appréhender et comparer les **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Discuter des **modalités d'information et de participation du public** tout au long des différentes phases du projet.

Le porteur du projet a donc organisé les modalités de la concertation, en étroite collaboration avec les garants de la concertation, afin que les temps d'échanges publics permettent d'aborder l'ensemble de ces questions.

Par ailleurs, afin d'être au plus près des enjeux du projet et de permettre à la population locale concernée de s'exprimer, **le périmètre de la concertation s'est étendu sur 14 communes**, comptabilisant ainsi **plus de 52 000 habitants** : **Escaudœuvres, Cambrai, Cauroir, Cagnoncles,**

Eswars, Fontaine-Notre-Dame, Iwuy, Naves, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Sailly-lez-Cambrai, Thun-Saint-Martin et Thun-L'Évêque.

Certains enjeux du projet s'inscrivant dans une échelle plus grande que ce périmètre, le disposi-

tif d'information de la concertation s'est adressé également aux habitants et aux parties prenantes situés dans un périmètre plus large, dit « périmètre élargi pour l'information des publics », notamment celui de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Les outils d'information et de mobilisation du public

L'annonce de la concertation

La concertation préalable sur le projet Agrist'Hauts de France a été annoncée 15 jours avant son ouverture, le 27 mai 2024 :

- Sur le **site internet** de la concertation, avec notamment la mise en ligne du dossier de concertation, regroupant l'ensemble des informations sur le projet : www.concertation-agristo.fr

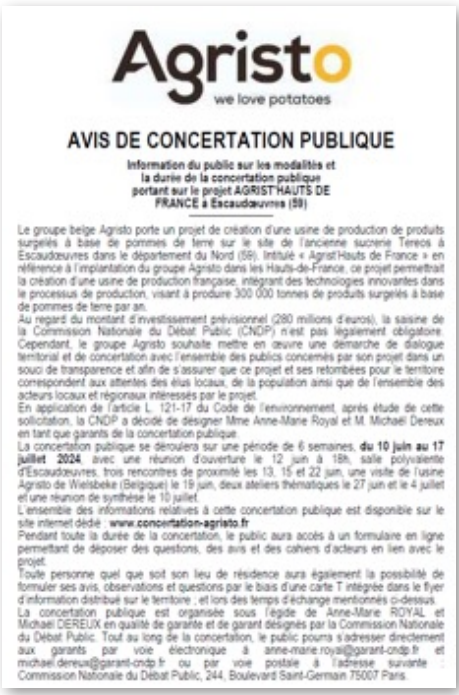
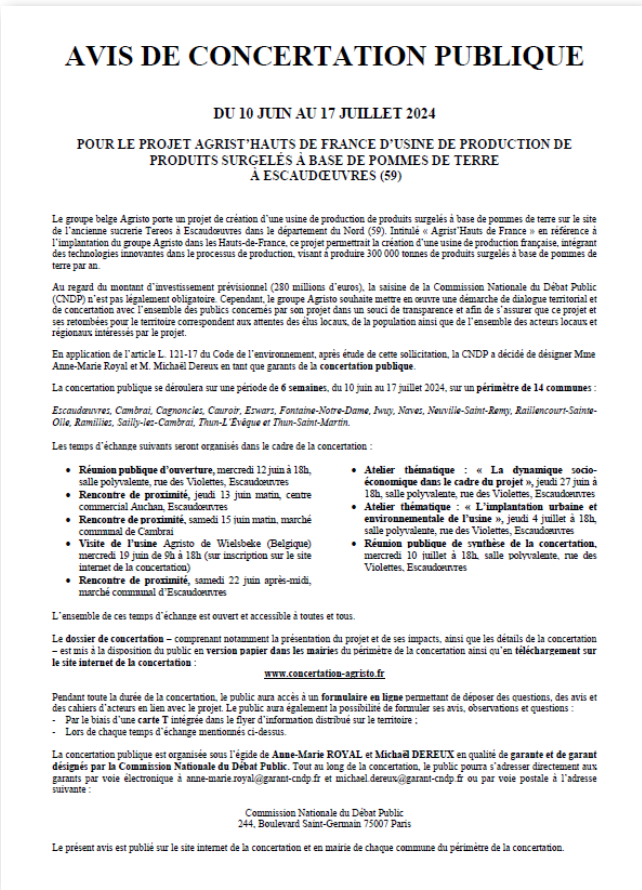
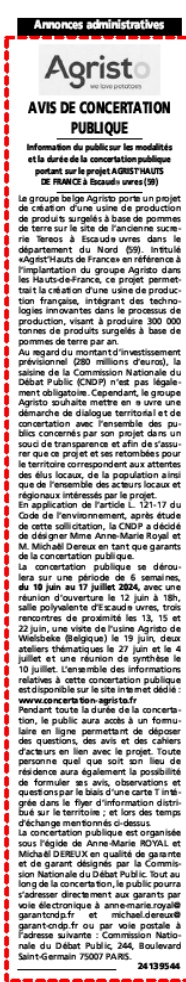


Figure 1 ci-contre : Annonce légale publiée dans L'Observateur du Cambrésis le 23 mai 2024 et dans La Voix du Nord le 27 mai 2024



Figures 2 : Avis de concertation affiché dans les mairies du périmètre de la concertation à partir du 27 mai 2024

L'information sur l'ouverture de la concertation a été relayée par de nombreuses collectivités du territoire sur leurs supports de communication : site internet, newsletters, réseaux sociaux, bulletins municipaux, etc. En effet, un kit de communication reprenant les principaux éléments informatifs au sujet du dispositif de la concertation ainsi que des messages adaptés à tous les supports de communication avait été mis à disposition des communes du périmètre et des associations afin de faciliter le relais de l'information.



Figure 3 : Post Facebook de l'agglomération de Cambrai publié le 10 juin 2024



Figure 4 : Site internet de la mairie d'Escaudœuvres et application de la commune



Figure 5 : Éditorial du Maire d'Escaudœuvres dans le bulletin municipal Scaldomag d'avril 2024, avec annonce des dates de la concertation et photo de la délégation en visite à l'usine Agristo de Wielsbeke

Un communiqué de presse a été envoyé par le maître d'ouvrage le 27 mai à l'ensemble de ses contacts presse locale et régionale, soit une centaine de journalistes répartis sur 50 médias différents.

Une conférence de presse avait déjà été organisée en août 2023, à l'annonce du projet de rachat de l'ancienne sucrerie de Tereos par Agristo suite à la fermeture de celle-ci.

Le communiqué envoyé fin mai 2024 annonçait la tenue de la concertation et ses modalités.



Figure 6 : Articles de la Voix du Nord (28/05 et 11/06/2024), de l'Action agricole picarde (14/06/2024) et de L'Observateur du Cambrésis (20/06/202) annonçant la concertation



Figure 6 : Articles de la Voix du Nord (28/05 et 11/06/2024), de l'Action agricole picarde (14/06/2024) et de L'Observateur du Cambrésis (20/06/202) annonçant la concertation

Enfin, pour garantir une participation et une sensibilisation importantes des habitants du territoire à la concertation, les porteurs du projet ont diffusé, deux semaines avant le début de la concertation :

- **Le dépliant de la concertation**, document de 4 pages au format A5, dont un coupon T détachable (préaffranchi) offrait la possibilité au public de donner son avis ou de poser une question à l'écrit aux porteurs du projet et présentant les modalités de la concertation.

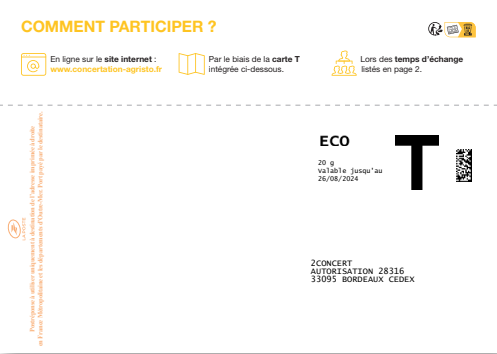
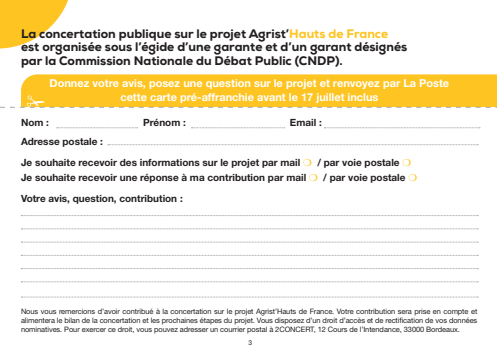
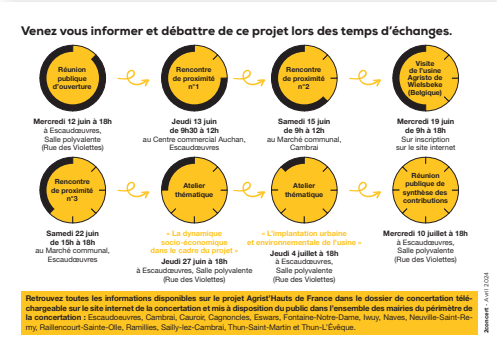


Figure 7 : Le dépliant de concertation en format A5 - 4 pages

Il a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des 14 communes du périmètre de la concertation (sauf celles comportant un « Stop pub »), **soit 22 751 exemplaires distribués aux habitants du territoire.**

- **Les affiches de la concertation**, au format A2, ont été mises à disposition dans les commerces et lieux de vie d'Escaudœuvres à hauteur d'une trentaine d'exemplaires.



Figure 8 : L'affiche de la concertation en format A2

Les documents d'information sur le projet

Au-delà de l'annonce de la concertation, **plusieurs outils d'information ont été déployés tout au long de la démarche** afin de faire connaître le projet et d'assurer la mobilisation du public.

Le dossier de concertation et sa synthèse

Un **dossier de concertation** de 76 pages a été mis à disposition du public : en téléchargement sur le site internet de la concertation, en version papier dans les mairies du périmètre, et lors de chaque temps d'échange. Le dossier présente l'ensemble des informations liées au projet et rappelle les modalités d'information et de participation à la concertation. Il est toujours disponible et consultable sur la page « La documentation » du site internet de la concertation : www.concertation-agristo.fr

Une **synthèse de 8 pages** a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions afin d'apporter une lecture plus directe des principaux enjeux du projet et de ses principales caractéristiques.

Au total, 300 exemplaires du dossier et 480 exemplaires de la synthèse ont été distribués dans les mairies du périmètre ainsi que lors des temps d'échanges publics.



Figure 9 : magazine Com.Action juin 2024 téléchargeable ici : aggllo-cambrai.fr insertion en pages 28 à 31 + annonce de la concertation dans l'edito de M. Siegler, Président de la CAC.

Le site internet de la concertation

- Le site internet dédié à la concertation préalable (www.concertation-agristo.fr) présente **l'ensemble des informations et documents utiles** à la concertation et comporte une rubrique participative. Cette dernière a été ouverte et rendue accessible au public dès le premier jour de la concertation, soit le 10 juin 2024.

Le site de la concertation proposait durant tout le temps de la concertation les fonctionnalités et rubriques suivantes :

- « **Le projet** » : Il s'agit d'une présentation du porteur du projet, des principales caractéristiques et objectifs du projet, de ses enjeux, et de son calendrier prévisionnel ;
- « **La concertation** », qui rappelle le cadre réglementaire de cette concertation, les modalités d'information et de participation du public ;
- « **Les garants de la CNDP** » : cette page présente les deux garants désignés par la CNDP, leur rôle tout au long de la concertation et les valeurs de la CNDP ;
- « **La documentation** », qui regroupe l'ensemble des documents liés au projet : les documents de la concertation (dossier et synthèse), les comptes-rendus de l'ensemble des temps d'échanges et les captations vidéo des réunions d'ouverture et de synthèse de la concertation, ainsi qu'une ressource complémentaire mise en ligne durant la concertation pour répondre aux questions spécifiques du public. Cette rubrique a été mise à jour tout au long de la concertation ;
- « **Je participe** », qui renvoie au formulaire d'inscription aux ateliers thématiques et à la visite de l'usine de Wielsbeke, ainsi qu'à la rubrique participative, ouverte tout au long de la concertation et permettant de déposer un avis, poser une question ou publier un cahier d'acteur. Cette rubrique a été désactivée à la fin du dernier jour de la concertation ;

- « **Contributions** », recensant, au fur et à mesure de la concertation, les différentes contributions et questions publiées sur le site internet ou envoyées via les cartes T ainsi que les réponses apportées par le maître d’ouvrage. Afin de mieux accéder aux informations, des questions et réponses ont été classées par thématiques suivant les sujets abordés (ex : la maîtrise du risque industriel, les enjeux agricoles, la création d’emploi, etc.).



Figure 10 : Page d'accueil du site internet de la concertation

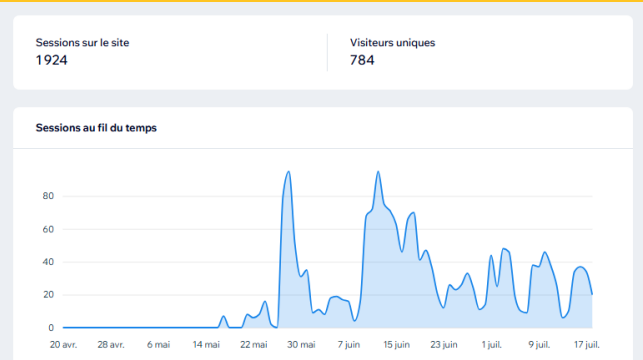


Figure 11 : Statistiques de fréquentation du site internet de la concertation

Avec plus de 1 920 sessions sur le site et presque 800 visiteurs uniques, le site de la concertation a été largement fréquenté. Il a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, notamment avec les comptes-rendus des réunions publiques, les retours en vidéo, et une ressource complémentaire mise en ligne à la demande du public et des garants de la concertation (l’avis favorable de l’hydrogéologue sur l’implantation d’Agristo).

2 Nous précisons que l’un des coupons T recensés ici a été reçu par voie postale le 26 juillet 2024 et n’a donc pas pu être publié sur le site internet avant cette date.

Il reste consultable à l’issue de la concertation préalable et continuera à être actualisé par les porteurs du projet.

A l’issue de la concertation, les contributions publiées en ligne ont été comptabilisées ainsi :

- Questions posées **102**
- Avis publiés sur le site internet **56**
- Cahiers d’acteurs déposés : **6**

Ces totaux tiennent compte des contributions reçues sur le site, ainsi que par coupons T ou des contributions écrites recueillies lors des rencontres de proximité et de la visite de l’usine de Wielsbeke, avec la répartition suivante :

- **Pour les avis :**
 - **37** avis publiés directement sur le site
 - **9** avis postés par coupon T2
 - **10** avis recueillis par écrit lors des temps d’échange
- **Pour les questions :**
 - **77** questions posées directement sur le site
 - **16** questions posées par coupons T postés
 - **9** questions écrites recueillies lors des temps d’échange

Il est à noter que parmi les 77 questions posées via le site internet, 38 provenaient de l’association AQVERSE ou de ses adhérents (« Association pour la Qualité de Vie, l’Environnement des habitants d’Escaudœuvres et alentours »). Parmi les 37 avis postés sur le site, 12 a minima émanaient également de l’association AQVERSE ou de ses adhérents.

Les expositions sur le projet et la concertation

Des expositions, composées chacune d’une série de panneaux kakémonos (cf. ci-dessous) ont été installées à l’accueil de la mairie d’Escaudœuvres et à la médiathèque d’Escaudœuvres ainsi qu’à chaque temps d’échanges avec le public de la concertation, notamment lors des rencontres de proximité.

Ces expositions ont permis de présenter au public les informations clés sur la démarche de concertation préalable, sur le projet et ses objectifs ou encore sur les porteurs du projet.



Figure 12 : Panneaux d’exposition à la mairie d’Escaudœuvres

Une concertation relayée par la presse

Au total, plus de **11 articles et reportages** ont été diffusés en amont et jusqu’à la fin de la concertation (presse écrite locale, régionale et nationale, radio locale et télévision).



Figure 13 : Articles de La Voix du Nord du 30/05/2024 et du 19/06/2024 et du 15/06/2024 sur le site internet de France 3 Hauts de France



Figure 14 : Reportage sur la radio RCF Hauts de France diffusé le 04/07/2024 et en replay sur le site de RCF



Les modalités de participation du public

Afin de permettre la participation et l’expression du plus grand nombre, plusieurs outils ont été déployés. Ces outils comprenaient des temps d’échanges publics sur le territoire du projet, dont certains filmés et retransmis en vidéo sur le site de la concertation, ainsi que des **modalités en ligne et en physique** pour permettre aux habitants de déposer des avis ou poser des questions :

- **Des réunions publiques et deux ateliers thématiques** (cf. détails ci-dessous) ;
- **Des rencontres de proximité** : trois débats mobiles ont été proposés, permettant un échange privilégié entre le public et les porteurs du projet.
- **Une rubrique participative en ligne** : tout au long de la concertation, un **formulaire de contribution** a été ouvert sur le site internet pour permettre à chacun de déposer un avis, poser une question ou publier un cahier d’acteur. Le porteur de projet a répondu à l’ensemble des questions déposées.
- **Un coupon T** intégré au flyer d’information a permis d’adresser une contribution écrite par voie postale.

Les temps d’échange

8 temps d’échanges publics ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable réunissant au total plus de 500 personnes. Les deux réunions publiques d’ouverture et de synthèse de la concertation ont fait l’objet d’un compte-rendu « verbatim », doublé d’une captation vidéo. Les deux ateliers thématiques ont fait l’objet d’un compte-rendu synthétique des échanges.

L’ensemble de ces comptes-rendus a été mis en ligne sur le site internet de la concertation.

En complément de ces temps d’échanges, une visite de l’usine Agristo de Wielsbeke a été organisée sur inscription le 19 juin 2024 par le porteur du projet pour que les habitants puissent constater les conditions de fonctionnement d’une usine similaire à celle projetée à Escaudœuvres.

Résumé quantitatif des temps d’échanges :

- **2 réunions publiques :**
 - Réunion publique d’ouverture : **152 participants**
 - Réunion publique de synthèse : **73 participants**
- 1 atelier thématique sur « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet » : **60 participants environ**
- 1 atelier thématique sur « L’implantation urbaine et environnementale de l’usine » : **60 participants environ**
- 3 rencontres de proximité :
 - Au centre commercial Auchan d’Escaudœuvres : **une cinquantaine de personnes rencontrées**
 - Au marché couvert de Cambrai : **une cinquantaine de personnes rencontrées**
 - Au marché communal d’Escaudœuvres : **une quinzaine de personnes rencontrées**
- 1 visite de l’usine Agristo de Wielsbeke (Belgique) : **46 participants**

La réunion publique d'ouverture

La réunion d'ouverture de la concertation s'est tenue le **12 juin 2024** à la Salle polyvalente d'Escaudœuvres. Elle avait pour objet d'expliquer le cadre de la concertation et les modalités d'information et de participation du public, de présenter les grandes lignes du projet Agrist'Hauts de France, de recueillir les avis et questions des participants et d'apporter de premiers éléments de réponse au public.

A l'issue de cette réunion d'ouverture, Agristo a mis à disposition des participants une baraque à frites mobile pour continuer à échanger de manière conviviale.

152 personnes ont participé à cette réunion.



Figure 15 : Réunion publique d'ouverture, 12 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion publique d'ouverture est disponible en téléchargement : https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_c70d512a593147e3b233e0917d8927e2.pdf.

L'atelier thématique « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet »

L'atelier thématique sur « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet » a été organisé le 27 juin 2024 à la Salle polyvalente d'Escaudœuvres.

Il s'est organisé en deux temps : un temps de présentation par les porteurs du projet puis un temps de présentation thématique suivi d'échanges en groupes pour recueillir les attentes et les interrogations des habitants du territoire.

Le temps d'échanges sur table était organisé autour de trois thématiques :

- la culture de la pomme de terre ;
- la création d'emplois directs et indirects ;
- et la formation professionnelle.

Trois sessions de 25 minutes par table ont permis à l'ensemble des participants d'approfondir ces sous-thématiques avec les experts présents, c'est-à-dire :

- Benoit HOUILLIEZ, Chambre d'agriculture des Hauts de France (table « culture de la pomme de terre »)
- Brigitta WOLF, Coordinatrice Vegaplan (table « culture de la pomme de terre »)
- Karine SILVERT, Directrice de l'agence France Travail de Cambrai (table « emploi »)
- Peggy BROTZKI, Directrice de la Mission locale du Cambrésis (table « emploi »)
- Jean-Charles LEROUX, AFPI Escaudœuvres (table « formation »).

60 personnes environ ont participé à cet atelier.



Figure 16 : Atelier thématique à la salle polyvalente d'Escaudœuvres – jeudi 27 juin 2024

Le compte-rendu de l'atelier thématique « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet » est disponible en téléchargement : https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_7f8243c2893448caa8b0bba28db2bc28.pdf

L'atelier thématique « L'implantation urbaine et environnementale de l'usine » :

L'atelier thématique dédié à l'implantation urbaine et environnementale de l'usine a eu lieu le jeudi 4 juillet 2024 à la salle polyvalente d'Escaudœuvres.

Il s'est organisé en deux temps : un temps de présentation par les porteurs du projet puis un temps de présentation thématique suivi d'échanges en groupes pour recueillir les attentes et les interrogations des habitants du territoire.

Cet atelier proposait un approfondissement sur la thématique de l'implantation urbaine et environnementale du projet.

Agristo a tout d'abord présenté les enjeux du projet au regard des trois sous-thématiques suivantes :

- les effets du projet sur le cadre de vie,
- la protection de l'environnement et la sécurité industrielle,
- et l'intégration paysagère de l'usine,

Puis trois sessions de 25 minutes par table ont permis à l'ensemble des participants d'approfondir ces sous-thématiques avec les experts présents. Concernant l'intégration urbaine de l'usine, l'atelier proposait aux participants un travail de co-construction sur table avec des plans d'aménagement provisoires afin que les habitants puissent faire des propositions concrètes directement sur ces plans.

Les intervenants experts étaient les suivants :

- Thomas FRÉMOND, 2nd Adjoint au maire d'Escaudœuvres en charge de l'environnement et de la transition écologique
- Estelle HASSEN, Directrice Environnement au sein du bureau d'études A Construct
- Thomas LONDERO, Directeur d'opérations au sein du bureau d'études A Construct
- Fabienne SYLVAIN, Responsable Pôle Assainissement et Hydraulique-Chef de Projet, société V2R
- Benjamin FRÉCHET, Architecte, OArchitecture
- Victor LASH, Architecte, OArchitecture
- Gaëtan DESWARTES, Paysagiste, TOPOS
- Nicolas SANS-NAHORT, Paysagiste, TOPOS

60 personnes environ ont participé à cet atelier thématique.



Figure 17 : Atelier sur l'implantation urbaine et environnementale de l'usine, 4 juillet 2024

Le compte-rendu de l'atelier thématique « L'implantation urbaine et environnementale de l'usine » est disponible en téléchargement : https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_23e-3ca1b6363448b9e69a0859fb3ca8a.pdf

Les rencontres de proximité (ou « débats-mobiles ») :

Trois débats-mobiles ont été organisés autour d'une exposition sur le projet :

- Le jeudi 13 juin au centre commercial Auchan d'Escaudœuvres ;
- Le samedi 15 juin au marché communal de Cambrai ;
- Le samedi 22 juin au marché communal d'Escaudœuvres.

Lors de ces trois rencontres, des échanges privilégiés et plus informels entre les habitants du territoire et les porteurs du projet ont pu avoir lieu. Elles ont également permis de distribuer la documentation de la concertation, d'inviter les riverains à participer aux autres temps d'échange et de recueillir leurs avis ou questions.

115 Ces rencontres ont permis d'échanger avec **environ 115 personnes**.



Figure 18 : Rencontre de proximité au Auchan d'Escaudœuvres, 13 juin 2024



Figure 19 : Rencontre de proximité au marché couvert de Cambrai, 15 juin 2024

La visite de l'usine de Wielsbeke en Belgique

Une visite de l'usine Agristo de Wielsbeke en Belgique, qui présente des caractéristiques similaires à celle qui est prévue à Escaudœuvres, a été organisée par le porteur de projet le mercredi 19 juin 2024.

46 personnes ont participé à cette visite de l'usine, qui est également le siège social du groupe Agristo.

Le projet a été présenté aux participants arrivés en bus depuis Escaudœuvres (un autocar loué par Agristo). Ils ont pu poser leurs questions et discuter avec les équipes d'Agristo.

Après un déjeuner à la baraque à frites, ils ont pu visiter l'ensemble des installations de l'usine, et ainsi mieux s'imaginer ce à quoi pourrait ressembler le projet Agrist'Hauts de France à Escaudœuvres.



Figure 20 : Visite de l'usine de Wielsbeke par les habitants d'Escaudœuvres, 19 juin 2024

En complément de cette visite ouverte au public, deux autres visites de l'usine Agristo de Wielsbeke ont été organisées par le porteur du projet en amont de la concertation :

- une visite de l'usine pour les élus de la mairie d'Escaudœuvres et son Conseil des Sages en amont de la concertation, le 19 janvier 2024 ;
- une visite de l'usine pour les riverains du site d'implantation en amont de la concertation, en mai 2024.

La réunion publique de synthèse de la concertation

La réunion de synthèse a été organisée le mercredi 10 juillet 2024 à la Salle polyvalente d'Escaudœuvres.

A une semaine de la clôture de la concertation, elle visait à présenter une première synthèse des avis exprimés et faire un état des lieux de l'avancée du projet et des prochaines étapes.

73 personnes environ ont participé à cette réunion.



Figure 21 : Réunion de synthèse à la salle polyvalente d'Escaudœuvres, 10 juillet 2024

La concertation en chiffres



Agristo
we love potatoes



CHAPITRE 3

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES

Une démarche de dialogue appréciée par les participants et les acteurs du territoire

Des objectifs respectés

Cette démarche de dialogue structurée a visé à conduire une démarche exemplaire sur les plans de :

- L'accès à l'information et des données pour tous les publics ;
- La complétude et de la qualité des supports mis à disposition ;
- La réactivité des réponses aux questions posées par les participants au maître d'ouvrage ;
- La rigueur de la tenue des temps d'échange et de la qualité d'écoute.

Le dispositif de concertation volontaire déployé par le porteur du projet a offert un cadre propice à l'expression du débat et transparent. L'objectif assigné par les garants dans leurs recommandations préalables, et poursuivi par Agristo, a permis au plus grand nombre de participer, de s'exprimer et d'aborder l'ensemble des enjeux et questions suscitées par le projet. Sur ce point, la co-conception préalable de la démarche entre les garants et les porteurs de projet, ainsi que la validation partagée des documents présentés, ont permis de créer des espaces de discussions adaptés et accessibles ainsi qu'une information précise et de qualité pour tout un chacun.

Le dispositif de concertation mis en œuvre a permis à l'ensemble des publics souhaitant participer à cette concertation de :

- Accéder à l'ensemble des informations disponibles sur le projet ;
- Poser toutes les questions qui lui permettraient de mieux appréhender les caractéristiques du projet et de comprendre l'ensemble des enjeux inhérents à sa réalisation ;

- Obtenir des réponses claires, contextualisées et adaptées à chaque questionnement ;
- Contribuer de quelque façon que ce soit à la concertation en émettant un avis, qu'il soit favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans le bilan de la concertation.

In fine, l'objectif d'une concertation préalable n'est pas de convaincre, mais de permettre au public de s'informer sur un projet et d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision du porteur de projet sur la poursuite ou non du projet et, le cas échéant, sur les conditions de sa réalisation.

Selon le groupe Agristo, cette première expérience de concertation préalable a rempli cet objectif de manière totalement satisfaisante.

Des participants écoutés et respectés

La majorité des participants a salué la volonté d'ouverture au débat ainsi que la qualité des échanges avec les porteurs de projet. Ces points de satisfaction des participants ont été exprimés publiquement lors des temps publics d'échanges.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Par votre démarche, que je salue, vous réaffirmez ainsi votre souhait de co-construire ce projet avec le souci d'une future installation industrielle respectueuse de ses salariés, de ses voisins, de son territoire et de son environnement. »

« Merci d'avoir fait le choix de la transparence et d'avoir choisi le site d'Escaudœuvres pour votre développement. Bienvenue. »

« Très bien renseigné par les personnes présentes, sympathiques et aimables. »

Malgré la forte mobilisation aux réunions publiques, la considération des temps de parole des intervenants comme des participants a été observée.

Tous les sujets ont été abordés, qu'il s'agisse des points concernant les volets opérationnels du projet (technologies, matériels, lieu d'implantation, personnels, environnement, gestion des impacts et des risques...) ou des volets associés (pilotage du projet en co-construction avec les autorités et collectivités, relation avec l'ancien gestionnaire du site, projets concurrents...).

Quelques exemples de verbatims des participants :

« D'autres sites n'étaient pas mieux appropriés pour une telle exploitation et passage de camions ? Nous avons entendu parler que vous étiez sur 3 sites. Pourquoi Escaudœuvres et si proche de nos habitations ? »

« Si l'implantation de l'usine est confirmée les matériaux de construction viendront de Belgique ou de France pays d'accueil qui mériteraient de fournir les matériaux pour construire cette usine est générer de l'emploi ? »

« L'avis de l'hydrogéologue daté de mars 2024 a été mis en ligne sur le site de la concertation ; est-il possible d'y adjoindre le rapport complet ? Merci. »

« Quand aura-t-on l'étude environnementale ? Je crois comprendre qu'elle démarre à l'état initial, lui-même intervenant lorsque Tereos aura rendu le site « propre ». Mais quand cela est-il prévu ? »

Agristo a été attentif et sensible à tous les avis exprimés et a retenu plusieurs idées d'études complémentaires au projet qui seront menées avant l'enquête publique.

L'opportunité du projet a été reconnue par plusieurs participants mais a également été discutée, notamment concernant le choix d'implantation en milieu urbain

L'opportunité du projet Agrist'Hauts de France, et notamment l'intégration sur le site historique de l'ancienne sucrerie de Tereos d'un nouveau projet industriel de qualité, évitant ainsi une friche industrielle, a été largement reconnue par les participants. Qu'il s'agisse d'habitants ou d'élus locaux, plusieurs ont pris la parole pour accueil-

lir positivement le projet et souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Tout en témoignant une vigilance importante vis-à-vis des modalités de mise en œuvre du projet, ce dernier a donc été perçu comme une opportunité positive pour la vocation de ce site industriel.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Très beau projet de réindustrialisation sans emprise foncière supplémentaire. Très favorable. Perspective d'embauche nécessaire car beaucoup de personnes se plaignent de ne pas trouver d'emploi et là au pied de leur maison. Alors arrêtons de contrecarrer tout le temps. »

« J'attends avec impatience le changement qui va nous arriver avec votre usine qui va nous permettre de nouveaux emplois. »

Cependant, d'autres participants ont regretté le choix d'implantation en zone urbaine. Bien que la vocation de ce site soit historiquement industrielle, ces habitants ont exprimé leur interrogation sur les critères techniques ayant conduit à ce choix, au détriment d'autres sites industriels plus éloignés des zones urbaines et des habitations.

Les porteurs du projet Agristo ont donc rappelé à plusieurs reprises, en toute transparence, les raisons et critères techniques qui ont mené à ce choix d'implantation.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Nous avons entendu parler que vous étiez sur 3 sites. Pourquoi Escaudœuvres et si proche de nos habitations ? »

« Ce modèle d'usine n'est pas adapté à nos villages. Elle doit être installée dans une zone industrielle. »

« Il y avait, d'après votre brochure, 3 sites retenus. Pourquoi n'avez-vous pas retenu Eppeville, ancienne sucrerie arrêtée en 2020, bénéficiant d'infrastructures routières plus adaptées qu'Escaudœuvres, d'infrastructures ferroviaires ? »

L'ambition générale du dossier se positionne dans la continuité de l'historique agro-alimentaire du site, et fournit un débouché économique supplémentaire à un territoire riche en exploitations de pommes de terre.

Il répond enfin à un besoin de revitalisation du territoire suite aux fermetures consécutives de deux grands employeurs de la région : l'usine Nestlé Buitoni de Caudry et la sucrerie Tereos d'Escaudœuvres.

Dans un territoire qualifié de « sinistré », le projet a été salué par la grande majorité des élus locaux, et les structures publiques d'emploi.

Les nombreux témoignages entendus lors des prises de paroles en réunions publiques, ou inscrits dans les cahiers d'acteurs ou dans les cartes « T », attestent de la dynamique attendue et des espoirs soulevés.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« C'est quelque chose d'assez exceptionnel dans la vie d'un territoire qu'une industrie qui s'en va, se démantèle et va rendre un terrain presque neuf pour permettre sa reconversion et l'arrivée d'un nouveau site industriel. »

« À la suite du choc de la fermeture de l'ancienne sucrerie TEREOS, mettant fin à 150 ans d'histoire ouvrière dans la ville, la Ville d'Escaudœuvres accueille de façon positive le projet porté par le groupe Agristo d'implantation d'une usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre sur le site de l'ancienne sucrerie de Tereos, évitant ainsi une friche industrielle importante. »

La question de l'emploi au cœur des attentes

Des attentes fortes ont été exprimées en matière d'emploi, particulièrement sur la nature et la qualification des postes créés et sur les propositions de formations, que ce soit en interne par les équipes d'Agristo, ou via des organismes de formation locaux.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Je voudrais savoir à quelle date il faut envoyer la candidature et l'adresse et connaître les postes demandés. »

« Votre capacité d'emploi est plus importante que McCain à Matougues (230 emplois) ?
« Quelles formations seront nécessaires pour postuler ? Où allez-vous recruter ? former ? et quand ? Les syndicats, CHSCT, CE, seront-ils acceptés ? »

« Quelle serait la prise en charge du coût de la formation ? Est-ce qu'Agristo bénéficie d'aides ou de subventions pour la formation ? »

« C'est bon pour l'emploi local - l'usine + les emplois indirects. »

Agristo a régulièrement rappelé à ce sujet lors des réponses aux questions en réunions publiques ou sur internet, que son souhait est d'accueillir tout type de profil et de former les nouveaux/nouvelles salarié.e.s. Les compétences pourront être acquises notamment par la formation dispensée au sein de sa « Potato Academy » avant le démarrage du site. Agristo souhaite recruter dans le bassin d'emploi local des personnes partageant ses valeurs.

Les acteurs impliqués (France Travail, Mission locale de Cambrai, AFPI, etc.) se sont également mobilisés lors des temps d'échanges. Ils ont pu faire part de la nécessaire collaboration dans l'anticipation des besoins en formation des futurs salariés.

Pendant la concertation des liens importants et utiles pour le projet ont été noués avec les acteurs locaux de l'emploi. Agristo souhaite s'appuyer sur ce premier travail pour mettre son projet au cœur d'une dynamique locale de l'emploi.

La concertation a également été l'occasion, pour certains habitants du territoire, de s'adresser directement aux porteurs du projet pour se renseigner sur le recrutement et postuler directement auprès d'eux.

Une dynamique de revitalisation du territoire saluée par les participants, avec des attentes fortes en matière de création d'emploi

Le contexte de réindustrialisation et de dynamique de revitalisation économique

La vocation du projet consiste à implanter une usine moderne et mobilisant de nouvelles technologies afin de produire des produits surgelés à base de pommes de terre, dans un souci de durabilité, que ce soit dans ses relations avec

l'ensemble des parties prenantes ou dans son impact sur l'environnement et la santé.

Le projet s'implanterait sur une zone déjà artificialisée puisqu'il s'installerait en lieu et place de l'ancienne sucrerie de Tereos, à Escaudœuvres.

Il permettrait au groupe Agristo de s'établir à proximité des producteurs de la matière première, la pomme de terre, et de se rapprocher de ses clients français, évitant ainsi des transports supplémentaires émetteurs de gaz à effet de serre.

La sécurité industrielle du projet, notamment en ce qui concerne le stockage d’ammoniac, a soulevé des inquiétudes légitimes

Des questions d’un haut niveau technique sur les modalités d’utilisation de l’ammoniac

De nombreuses questions ont porté sur les aspects techniques et opérationnels des installations. Elles ont parfois émané de personnes expertes dans leurs domaines comme des ingénieurs frigoristes, et pouvaient être très précises, amenant des réponses de plus en plus détaillées au fur et à mesure de la concertation.

Des inquiétudes ont été exprimées au regard de la présence de produits sensibles sur le site, notamment le fluide frigorigène ammoniac, ainsi que sur la présence des silos (effets de surpression en cas d’explosion.)

Agristo a précisé à de nombreuses reprises que les quantités d’ammoniac nécessaires pour le fonctionnement du projet sont toujours en cours d’évaluation mais qu’elles seront inférieures au seuil Bas de la Directive Seveso.

Les modalités d’utilisation et de stockage de l’ammoniac au sein de l’usine font en effet actuellement l’objet d’une étude de danger, supervisée par l’Institut National de l’Environnement et des Risques Industriels (INERIS), qui sera intégrée dans le dossier de demande d’autorisation environnementale.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Nous avons 2 silos de Tereos soumis au classement Seveso seuil bas. Nous allons avoir une quantité d’ammoniac conséquente pour Agristo et d’huile a proximité et dans la zone de protection des silos. Comment l’accumulation des risques n’impactera pas les habitants a 50 mètres et aussi une école maternelle ? Agristo nous dit que les risques seront maîtrisé et resteront dans l’enceinte de l’usine ! Rappelons-nous de Tchernobyl ou Lubrizol. Pourquoi prendre chaque risque indépendamment et ne pas envisager un effet domino probable. »

« Avez-vous étudié la sécurité et pollution atmosphérique ? Pourriez-vous nous informer quant aux réserves de produits chimiques soit les 5000l d’ammoniaque ? Le site sera classé seveso ? Il n’y a pas de risques pour les écoles proche du site ? »

« Pourquoi n’êtes-vous pas classé Seveso alors que vous allez stocker des quantités importantes d’ammoniac à proximité des habitants et des écoles. Comment faites-vous pour confiner dans les limites de votre site comme vous avez essayé de nous l’expliquer pendant la réunion un gaz qui s’échappe dans l’air ? »

« Est-ce un site Seveso ? Si non pourquoi quel sont les seuils de stockage qui rendrait cette usine dans une catégorie d’usine seveso et quel stockage il y aura chez Agristo ? »

« Professeur en énergétique, spécialité «froid/ climatisation», en retraite, je me permets d’aborder en fichier joint l’utilisation de l’ammoniac, les risques industriels induits pour la population d’Escaudœuvres et l’esquisse de quelques solutions pour diminuer les nuisances. »

« Pourquoi ne pas remplacer l’ammoniac par du gaz carbonique. J’ai visité votre site, j’ai confiance dans vos installations sans être un expert. Je suis quasi sûr que vous saurez réagir en cas de fuite locale d’ammoniac. Cependant la proximité des silos près des frigo m’interpelle, ils sont dangereux dans un rayon de 300m, s’il venait à exploser par exemple, que se passerait-il ? »

« L’usine comporte-t-elle une dangerosité ? Frigos transtockeurs utilisent de l’ammoniac ! »

Des interrogations et des craintes sur la procédure de sécurité et le risque industriel

Agristo a pu rassurer une partie des personnes au sujet des risques liés au projet lors des réponses fournies que ce soit sur internet ou lors des réunions, ou en organisant une visite de son usine existante à Wielsbeke. Une table portant sur la maîtrise du risque industriel a également été animée lors de l’atelier sur l’implantation urbaine et environnementale de l’usine le 4 juillet 2024.

De façon plus large, Agristo a rappelé que son projet était mené dans le respect strict de toutes les réglementations et prenait même des mesures complémentaires en matière de sécurité.

Il a été rappelé que l’absence de classement Seveso ne signifie pas que l’usine ne fera pas l’objet d’un contrôle régulier et rigoureux. L’usine relèvera du classement ICPE et sera donc soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d’autorisations. Le site sera également soumis à Évaluation Environnementale systématique. Le site sera également soumis à la Directive Européenne sur les IED (Emissions industrielles) et aura donc l’obligation de mettre en place les Meilleures Techniques Disponibles.

Les dangers présentés par ces activités feront l’objet de plusieurs études, notamment en ce qui concerne le risque d’incendie des zones où sont stockées des matières combustibles. Elles permettront notamment de vérifier que les dangers présentés pour le voisinage resteront dans les seuils d’acceptabilité prévus par la réglementation. Ces études seront communiquées au public dans le cadre de l’enquête publique.

Le public s’est toutefois montré attentif et vigilant concernant le résultat des études qui étaient encore en cours et qui ne pouvaient donc pas encore être fournies par le porteur de projet, à ce stade amont du projet.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Je souhaite avoir un dossier technique sur les émanations de fumées qui se dégageront de l’usine, un dossier sur la captation d’eau qui sera faite sur la nappe phréatique sur place et son incidence sur l’argile, une explication sur les rejets d’eau et la nature chimique de ceci avec une fiche de composition chimique habituelle dans ce type d’activité. »

« Certains parlent de risques importants dus à une substance utilisée pour la fabrication. Je suppose que l’usine est classée dans une catégorie Seveso. Quelle est sa catégorie ? Sachant que nous avons une entreprise classée Seveso proche à Tilloy (3 KM). Quelles sont les mesures de sûreté et de sécurité supplémentaires de protection pour garantir la population des risques ? »

« Quand aura-t-on l’étude environnementale ? Je crois comprendre qu’elle démarre à l’état initial, lui-même intervenant lorsque Tereos aura rendu le site «propre». Mais quand cela est-il prévu ?

Le sujet de la gestion de la ressource en eau a été central dans les débats

La thématique de la ressource en eau s'est imposée tout au long de la concertation comme un des sujets centraux, soulevant de nombreuses questions de la part des habitants mais aussi de la part de professionnels et élus locaux, notamment au travers de la réunion de présentation du projet aux élus et équipes techniques de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Escaut. Tant sur la consommation du projet que sur le traitement des rejets aqueux dans le processus industriel, cette question a été largement commentée, interrogée et de nombreux éléments de réponse ont été apportés.

Un atelier thématique dédié aux impacts environnementaux du projet a été également l'occasion d'approfondir ce sujet puisqu'une table thématique, intitulée Protection de l'environnement et sécurité industrielle, a permis aux participants d'approfondir les sujets liés à l'eau avec deux expertes techniques, Estelle HASSEN, Directrice environnement du bureau d'études AConstruct en charge du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet, et Fabienne SYLVAIN, Responsable Pôle Assainissement et Hydraulique au sein de la société V2R qui a participé aux études.

Le niveau de consommation en eau prévue par le projet

Dès la réunion publique d'ouverture de la concertation, le sujet des volumes d'approvisionnement en eau nécessaires pour faire fonctionner l'usine, en particulier pour le processus de lavage des pommes de terre, a interrogé les participants, inquiets que les 1,2 millions de m³ annoncés dans le dossier de concertation ne porte atteinte à la préservation de la ressource locale.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Quel serait l'impact de votre activité sur la nappe phréatique en cas sécheresse majeure ? »

« La consommation immense d'eau ! et la ressource et préservation de l'eau ? »

« Si la transformation du site Tereos de Escaudœuvres est une solution d'avenir pour le territoire, se pose la question du volume important de la consommation en eau 1.200.000 m³ /an en période de pleine production ? »

« On alerte sur les périodes de sécheresse et les restrictions. Et nous on risque d'avoir une usine qui pompe 1 260 000 m³ par an. »

Concernant l'alimentation en eau du process par pompage dans la nappe phréatique, les porteurs du projet ont apporté de nombreux éléments de réponse techniques. Dès la réunion publique d'ouverture, suite à une demande d'un habitant appuyée par les garants de la concertation, un engagement a été pris de publier l'avis de l'hydrogéologue agréé par les services de l'État sur la demande de prélèvement formulée par Agristo dans le cadre du projet. Il a été expliqué que cet avis se basait sur un rapport d'étude conséquent sur l'état et les évolutions des nappes phréatiques prélevées mais que ce rapport ne pouvait pas être rendu public durant le temps de la concertation car toujours en cours d'instruction et de vérification par les services de l'État. L'avis de l'hydrogéologue agréé a quant à lui été publié sur le site internet de la concertation dans les jours qui ont suivi. Ce dernier (disponible sur le site internet : https://www.concertation-agristo.fr/_files/ugd/ff1e75_3fc-466c1e43a4a24bf277bd151d988d7.pdf) émet un avis favorable à la demande d'Agristo considérant que les volumes demandés sont inférieurs aux capacités de recharge de la nappe, y compris en période de sécheresse ainsi que dans les scénarios de réchauffement climatique à long terme.

Lors de l'atelier dédié à cette question, ces sujets ont à nouveau été rappelés et l'avis de l'hydrogéologue a été mis à disposition du public.

Suite à ces réponses, l'inquiétude vis-à-vis de ce sujet s'est maintenue auprès de certains habitants, notamment les membres de l'association Aqverse, et une attente forte sur la consultation du rapport complet a été formulée. Les garants de la concertation et le maître d'ouvrage ont confirmé le fait que ce rapport serait porté à la connaissance du public au moment de l'enquête publique et après instruction par les services de l'État.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Ma question est : aurons-nous connaissance de tous les résultats de ces études et sur quel site ? »

« Il faut attendre 2 ans pour que vous ayez un rapport hydrogéologique. »

Le traitement des effluents et le rejet dans le milieu naturel

Le circuit de traitement de l'eau au sein de l'usine, notamment au travers de la station d'épuration directement installée sur place, a été largement expliqué pendant la concertation. Si les questions concernant la qualité de l'eau qui serait rejetée dans le milieu naturel au droit du canal de l'Escaut ont été nombreuses, les porteurs du projet se sont montrés rassurants sur l'expertise mise en œuvre et sur la comptabilité de la qualité de l'eau de lavage des pommes de terre une fois traitée dans le milieu récepteur. En effet, Agristo s'est engagé à ce que l'eau rejetée n'ait aucune incidence négative sur le milieu récepteur.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Le canal de l'Escaut sera-t-il pollué ? »

« Quelles seront les mesures prises afin d'éviter un nouvel accident environnemental (comme celui de 2020) et ainsi maintenir une bonne qualité de l'eau à proximité du site ? »

« Concernant les rejets aqueux, ils seront traités par la station de traitement située au sein de l'emprise industrielle, puis rejetées dans le canal de l'Escaut au niveau des bassins de décantation, à environ 1 km de l'usine à vol d'oiseau. Le projet fera l'objet d'un suivi rigoureux de l'installation, afin de prévenir des impacts inacceptables sur l'environnement et la santé : la surveillance des rejets d'eau est une mesure obligatoire dont les modalités sont définies par les arrêtés préfectoraux d'autorisation. »

Une attente forte vis-à-vis du recyclage de l'eau de lavage des pommes de terre

Enfin, sur le sujet de l'eau, les nombreuses discussions ont mis en avant la nécessité de recycler l'eau au sein du processus en boucle fermée afin de limiter le niveau de prélèvement dans la nappe phréatique.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Les eaux de pluie pourront être réutilisées ? »

« Je terminerai sur l'eau par le fait que vous avez également dit que vous alliez recycler de l'eau pour pouvoir réutiliser, certainement pour le lavage des pommes de terre. Il y a donc aussi de très gros questionnements sur justement l'eau. »

Agristo a expliqué en réponse que la réglementation française, au travers du Code de la santé publique et à l'inverse des autres pays européens, interdisait le recyclage et la réutilisation des eaux ayant un contact avec des denrées alimentaires. Agristo a cependant rappelé que la réglementation allait sûrement évoluer sur ce sujet et que c'était bien son intention de mettre en place un système de réutilisation de l'eau comme il le fait actuellement dans ses usines en Belgique. Enfin, les équipes d'Agristo et de AConstruct ont tout de même précisé que le recyclage de l'eau serait bien mis en œuvre dans le cadre du projet pour ce qui concerne les autres eaux de process comme l'eau utilisée au niveau des tours aéroréfrigérantes.

Les effets du projet sur le cadre de vie ont inquiété les riverains

La question des éventuels impacts de l'usine sur son environnement direct avec les potentiels effets sur le cadre de vie des riverains a naturellement suscité de nombreuses questions et a soulevé plusieurs craintes. Les personnes habitant à proximité du site d'implantation, notamment au droit des rues d'Erre et du Marais, ont souhaité être rassurées, notamment au regard de ce qu'elles ont pu entendre concernant d'autres usines similaires.

Concernant la plupart des sujets liés aux effets du projet à l'échelle locale, de nombreux éléments de réponses très précis avaient été apportés dans le dossier de concertation. Certains sujets ont cependant continué d'être au cœur des discussions :

- Les retombées de particules d'huile et de particules grasses
- Les nuisances olfactives
- Les nuisances sonores
- Les effets du projet sur la qualité de l'air
- L'impact du projet sur le trafic routier, au regard du nombre de camions nécessaires pour faire fonctionner l'usine
- Les effets du projet sur l'aspect visuel du quartier

Les retombées de particules grasses

Le sujet des retombées de particules grasses a fait également l'objet de plusieurs questions. Cela s'explique notamment par le fait que d'autres usines de production de produits surgelées à base de pommes de terre, exploitées par des concurrents d'Agristo, ont fait l'objet de nombreuses plaintes de la part de leurs riverains en raison de retombées de particules grasses. Cependant, le cas d'Agristo est différent et il a été expliqué, notamment le dossier de concertation, que le procédé technologique utilisé par Agristo permettait d'éviter ces retombées et qu'aucune plainte n'a été enregistré sur ses usines à ce sujet.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« J'entends parler de nuisance olfactives et de retombées grasses sur les sols, jardins .. des communes. ».

« La hauteur de vos bâtiments près d'une école et des maisons pour les retombées des produits sur nos toitures. »

« Certifiez-vous qu'aucun dépôt graisseux ne sera émis et n'atteindra les maisons et les sols ? »

En effet, les équipes d'Agristo ont pris le temps d'expliquer ce qui peut différencier cette usine ainsi que les usines existantes du groupe en Belgique par rapport à ce que font d'autres industriels. Agristo met notamment en œuvre dans ses usines des investissements conséquents dans des technologies modernes dédiées telles que la condensation et la « post-combustion » des vapeurs issues des opérations de pelage ou de cuisson afin de neutraliser totalement toutes les particules de matière grasse qui peuvent résulter du procédé industriel.

Lors de la visite de l'usine de Wielsbeke, le 19 juin, les participants ont pu notamment constater qu'aucune particule grasse ne s'échappait des cheminées. Les équipes d'Agristo ont ainsi rappelé que ce même système était prévu pour l'usine d'Escaudœuvres.

Les nuisances olfactives

Une crainte importante de la part des riverains vis-à-vis des nuisances olfactives a été exprimée, notamment au regard du niveau de ce type de nuisances qui pouvaient être observées à l'époque des activités de l'ancienne sucrerie de Tereos.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Y aura-t-il des nuisances avec des odeurs désagréables au niveau du village d'Eswars portées par le vent souvent de Sud-Sud-Ouest ? ».

« Est-ce que l'usine d'Agristo va-t-elle entraîner une gêne olfactive ? (odeur de friture, féculas de pommes de terre ? ».

« Bonjour, Serons-nous incommodés par des odeurs de friture ? Nous habitons le quartier à proximité de votre usine. Merci pour votre retour. Cordialement »

Il a ainsi été précisé que les particules d'odeurs seraient également détruites à très haute température, et que la station d'épuration, qui peut générer des odeurs à proximité immédiate a été placée à plus de 200 mètres des habitations, garantissant ainsi qu'aucune odeur ne puisse être perçue par les habitants.

Comme pour les particules grasses, la visite de l'usine de Wielsbeke a permis de rassurer les participants vis-à-vis des odeurs.

Les nuisances sonores

L'éventuelle perception du bruit potentiellement généré par une usine de cette envergure a suscité inquiétudes et questions chez les riverains mais ces derniers ont pu être rassurés par les explications des équipes d'Agristo concernant l'installation de l'ensemble des machines bruyantes à l'intérieur de bâtiments fermés, ainsi qu'une organisation des bâtiments à l'intérieur du site, plan d'implantation à l'appui, permettant de créer des écrans naturels entre les zones émettrices de bruit et les habitations les plus proches.

À nouveau, la visite de l'usine Agristo de Wielsbeke a permis de désamorcer les craintes vis-à-vis du bruit car les participants ont pu constater que les machines pouvaient en effet générer beaucoup de bruit à l'intérieur des bâtiments mais que ceux-ci étaient insonorisés par des murs en béton de sorte qu'à l'extérieur le bruit n'était plus perceptible.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Est-ce que cette usine va être bruyante ? Car habitation proche du lieu d'implantation de l'usine Agristo. »

« Les nuisances ne sont pas supérieures à celles de la sucrerie : sonores, odeurs... à confronter à la visite de l'usine en Belgique pour les personnes non convaincues. »

Les effets du projet sur la qualité de l'air et sur la décarbonation du territoire

Quelques personnes se sont interrogées, en réunion publique et sur le site internet du projet, sur les effets que pourraient avoir le projet sur la qualité de l'air, à Escaudœuvres et plus généralement sur l'atmosphère, que ce soit en raison du processus industriel ou des effets du trafic de camions sur l'émission de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Si l'impact de l'usine d'Agristo sur ces sujets a été nuancé par la plupart des parties prenantes, il a tout de même été précisé que l'étude d'impact du projet définirait des Valeurs Limites d'Émissions (VLE) en concentrations et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère. La future installation devrait donc respecter l'ensemble des objectifs réglementaires qui visent à maintenir la qualité de l'air et à ne pas porter atteinte aux populations.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Avez-vous étudié la sécurité et pollution atmosphérique ? »

« Risque-t-on une pollution atmosphérique ? »

« Le nombre de camions nécessaires au fonctionnement du projet ne va-t-il pas à l'encontre des objectifs globaux de décarbonation ? »

Sur le sujet spécifique de la décarbonation, abordé lors de l'atelier thématique sur l'implantation environnementale de l'usine ainsi que lors de la réunion publique de synthèse du 10 juillet, des représentants de la Ville d'Escaudœuvres ont notamment mis la question en perspective des compensations mises en place dans le cadre du projet, notamment en ce qui concerne la récupération de la chaleur fatale issue du processus industriel et qui pourrait, à terme, bénéficier à la consommation d'énergie d'équipements publics de la commune. Cela pourrait contribuer à la réduction de la consommation d'énergies fossiles.

L'impact du projet sur le trafic routier, au regard du nombre de camions nécessaires pour faire fonctionner l'usine

Le sujet du nombre et de l'impact des poids lourds nécessaires pour faire fonctionner l'usine constitue sans doute le principal point de crispation exprimé par les habitants durant la concertation. De nombreuses questions très précises ont été posées afin de déterminer avec exactitude le nombre de camions envisagés à ce stade des études. Les équipes d'Agristo ont fait le choix d'une totale transparence avec le chiffre de 163 camions entrants et sortants par jour en semaine communiqué dans le dossier de concertation pour la capacité maximale de 300 000 T de produits fabriqués par an. Puis, afin de répondre aux nombreuses demandes de précisions de la part des habitants mais aussi de la part des garants de la concertation, les équipes d'Agristo ont travaillé sur la mise à disposition d'un tableau détaillant les chiffres de camions envisagés au regard de leur chargement et du jour de la semaine, pour une usine de production de 150 000 tonnes de produits finis (à l'ouverture) et pour une usine de production de 300 000 tonnes de produits finis par an (à pleine capacité donc). Ce tableau a été présenté aux riverains lors de l'atelier du 4 juillet sur l'implantation urbaine et environnemen-tale de l'usine.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« À cet égard, il est impératif qu'Agristo collabore étroitement avec la municipalité d'Escaudœuvres pour définir les itinéraires précis que les camions emprunteront et ceux qui leur seront interdits. Un plan détaillé de la ville, indiquant les voies autorisées en vert, les directions de transit ainsi que les zones de restriction, serait bénéfique pour toutes les parties prenantes ? »

« Vous parlez d'environnement, surtout sur le site, la pollution, le bruit. Qu'en est-il des riverains qui vont avoir les camions qui vont passer devant chez eux ? »

« Pour éviter le transport par camion en pleine ville, pourquoi ne pas utiliser le canal de l'Escaut et de le réaménager à cette fin ? »

« Particulièrement impactés par le trafic du temps des campagnes betteravières nous sommes inquiets de voir revenir les camions. »

« Pourrait-on envisager de mettre en place un sens unique à l'intérieur du site pour limiter le nombre de passage ? »

« Sécurité routière : Comment peut-on forcer les chauffeurs à limiter leur vitesse plus particulièrement aux abords de l'usine ? En connaissance de cause, les incivilités sont récurrentes : vitesse, klaxons, non-respect de la signalisation, les accélérations intempestives même à l'arrêt, le bruit des camions frigorifiques de jour comme de nuit et le weekend, les rejets de particules fines dans l'atmosphère (c'est un cas de santé publique), les poussières émanant des marchandises et des camions ou tracteurs. Les asso de sécurité routière lancent une pétition sur les 30km/h en ville...à creuser ! »

« Vous estimez le nombre de camions à 163 par jour la semaine et 116 le week-end donc un camion toutes les 8 minutes. Mais un camion qui rentre toutes les 8 minutes va ressortir à vide peu de temps après son dépôt et repasser devant les habitations. »

Les efforts de précision technique ont été largement appréciés par le public mais le sujet du nombre de camions est resté une importante source d'inquiétude et a résulté en des prises de position défavorables au projet au regard de l'impact pressenti du trafic routier généré par le projet.

Agristo a ainsi réaffirmé sa volonté, d'une part, de travailler étroitement avec les pouvoirs publics, notamment la Mairie d'Escaudœuvres et le Département du Nord, compétents en la matière, pour réaliser une étude mobilité qui pourrait permettre de trouver des solutions en termes d'itinéraires des poids lourds. D'autre part, il a été notamment évoqué qu'Agristo souhaite être particulièrement vigilant quant à l'exemplarité des conducteurs de camions qui seraient amenés à desservir l'usine.

Plusieurs participants ont mis en avant des propositions concrètes pour limiter les incivilités des chauffeurs comme, par exemple, le fait de désigner des sentinelles parmi les riverains qui pourraient faire remonter des actes d'incivilité.

Par ailleurs, il est décidé de prévoir 2 accès au site, permettant de répartir de manière naturelle les flux, entre le nord-est et le sud-ouest, et ne pas engorger un axe par rapport à un autre.

Des solutions en termes de recours à des flottes de camions électriques ont également été abordées afin de réduire le bruit et l'empreinte carbone des camions desservant l'usine.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Y a-t-il la possibilité de mettre des filets aux remorques pour éviter les chutes de PDT sur la route et voiture ? Mettre en place des sentinelles pour s'assurer du bon respect des consignes des chauffeurs dans Escaudœuvres ? »

« Est-il prévu le recours à une flotte de camions électriques pour approvisionner l'usine ? »

Les effets du projet sur l'aspect visuel du quartier et l'aménagement paysager du site

Le volume et les hauteurs des bâtiments prévus dans le cadre du projet ont été source de questions et de légères inquiétudes de la part des riverains habitant à proximité immédiate du site d'implantation. Il a été rappelé que les hauteurs des bâtiments et l'organisation et la répartition de ces bâtiments à l'intérieur du site avaient fait l'objet d'échanges préalables avec les services de la Mairie d'Escaudœuvres et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et que de nettes améliorations avaient déjà été portées au projet suite aux demandes spécifiques des pouvoirs publics.

L'impact visuel vis-à-vis des habitants de la rue d'Erre et du Marais a notamment fait l'objet de questions et de réponses circonstanciées lors de l'atelier sur l'implantation paysagère de l'usine du 4 juillet. L'équipe d'architectes et de paysagistes mobilisés par Agristo était présente pour faire la démonstration des premiers travaux effectués et pour les soumettre à l'avis et aux attentes des habitants. Cet atelier du 4 juillet a ainsi été également l'occasion d'échanger sur les aménagements paysagers et verts qui pourraient être mis en œuvre à l'intérieur et aux abords du site d'implantation.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Qu'allez-vous faire pour le Rio Noir ? »

« Allez-vous protéger la biodiversité ? »

« Est-ce que ça ne va pas être un gros bloc de béton ? »

« Peut-on reculer les bâtiments ? »

« Peut-on faire en sorte que ce ne soit pas un gros bloc imposant ? »

« Quelle est la hauteur des bâtiments ? »

Les équipes d'Agristo remercient une nouvelle fois les participants à cet atelier du 4 juillet pour la qualité de leur travail sur table avec des propositions concrètes utiles et de nature à améliorer l'aspect visuel du projet. La restitution de ces échanges est disponible sur le site internet : https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_ed96692af6cf4834955336b9b2e16259.pdf.

Une attention particulière portée aux bassins de décantation situés à proximité du site, ceux attribués à Agristo comme ceux préservés par Tereos

Le devenir des bassins de décantation situés à environ 1 km du site industriel, sur les communes d'Eswars et Ramillies, a suscité plusieurs questions pendant la concertation. La répartition de ces bassins, entre ceux qu'Agristo récupérerait dans le cadre du projet (4 bassins pour environ 20 hectares) et ceux qui resteraient la propriété de Tereos (environ 100 hectares), a été bien expliquée dans le cadre du dossier de concertation et de la réunion publique d'ouverture et bien appréhendée par les habitants. Leur utilisation et leur vocation a en revanche nécessité des précisions de la part des différents porteurs de projet.

Concernant les bassins revenant à l'exploitation par Agristo dans le cadre du projet Agrist'Hauts de France, il a été précisé qu'ils permettraient d'opérer une décantation naturelle des eaux de lavage des pommes de terre, évitant ainsi l'utilisation de flocculants de synthèse et assurant des opportunités de valorisation de la terre restant à l'issue du processus. Des questions ont été posées sur les éventuelles odeurs que pourrait générer cette décantation.

Concernant les bassins préservés par Tereos, même si ce sujet n'entrait pas dans le strict cadre de la concertation sur le projet Agrist'Hauts de France, les équipes d'Agristo ont sollicité la présence de Tereos en réunion publique afin que ce sujet puisse être traité également et que les habitants puissent avoir des réponses à leurs questions. Des propositions concrètes ont également été formulées par les participants quant au devenir de ces bassins.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Au niveau des bassins de décantation, vous n'en reprenez qu'une partie. Que vont devenir les autres ? »

« Combien de fois les bassins seraient vidés ? --> pas dans des périodes de nidifications / gestion des bassins de manière écologique »

« Étant une habitante proche des bassins de décantation je m'interroge sur les futures nuisances olfactives. »

« La disponibilité des bassins de décantation de la sucrerie doit être l'occasion d'un aménagement de la zone humide dans le contexte environnemental. »

« J'aimerais favoriser une action favorable à la création d'une zone humide en secteur de Cambrai au niveau des bassins de décantation de la sucrerie. La zone humide est une zone extrêmement riche en biodiversité et favorise l'absorption du CO₂. De plus les zones humides en France et notamment dans le nord sont en danger. Merci de votre attention »

Sur le sujet spécifique du devenir des bassins restant la propriété de Tereos, un représentant de l'entreprise a pu prendre la parole en réunion publique d'ouverture de la concertation pour clarifier les projets en cours. Il a notamment expliqué que plusieurs projets étaient à l'étude pour les bassins : une partie serait entièrement sanctuarisée et rendue à la nature, une partie fe-

rait l'objet de création d'un poumon vert et de balades pour les promeneurs en lien avec la mairie d'Escaudœuvres et une dernière partie serait aménagée en projets de valorisation pour les cultures alentour, en lien avec le Département du Nord et la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France. Tous ces projets seront précisés dans les mois à venir.

Les liens du projet et d'Agristo avec le monde agricole ont ouvert des perspectives et des attentes

Les effets du projet sur le monde agricole ont naturellement intéressé de nombreux participants à la concertation. Même si Agristo a rappelé que l'entreprise était acheteur de pommes de terre et non producteur, le groupe n'a pas souhaité sortir ce sujet de la concertation montrant ainsi sa volonté d'être un acteur à part entière de la filière des pommes de terre dans les Hauts-de-France. Ainsi, l'atelier participatif du jeudi 27 juin proposait une thématique dédiée à ce sujet, avec la participation d'un représentant de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France qui a pu répondre aux questions des habitants sur le contexte général de la culture des pommes de terre dans la région, au-delà du seul projet Agrist'Hauts de France.

La contractualisation avec les agriculteurs

Le public s'est montré particulièrement vigilant sur la méthodologie de travail qu'Agristo comptait mettre en place avec les agriculteurs qui fourniraient l'usine en pommes de terre. Sur les dispositions contractuelles autant que sur les sujets de perspectives économiques des agriculteurs, de nombreuses questions ont été posées, notamment lors de l'atelier du 27 juin. Agristo a mis en avant la relation de confiance et de longue durée qu'il souhaite mettre en place avec ses partenaires agriculteurs.

Des agriculteurs étaient d'ailleurs présents lors de l'atelier pour s'informer sur les investissements à réaliser pour s'orienter vers la culture de pommes de terre, notamment en ce qui concerne les installations de stockage nécessaires.

Les échanges ont également longuement porté sur la certification Vegaplan, certification minimale à laquelle seraient soumis les producteurs souhaitant contracter avec Agristo. Une représentante de l'organisme de la certification était présente lors de l'atelier pour apporter toutes les précisions nécessaires sur le détail de la certification, son coût et ses modalités de mise en œuvre.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Comment les producteurs actuels de betteraves peuvent-ils passer à la pomme de terre ? ».

« Comment Agristo protège les agriculteurs avec qui il travaille ? »

« Comment les producteurs actuels de betteraves peuvent-ils passer à la pomme de terre ? ».

« En quoi consiste et comment fonctionne la certification Vegaplan ? »

Le dialogue avec le monde agricole

Au-delà des relations directes entre Agristo et les acteurs économiques avec lesquels il travaille directement, une attente de mise en place d'instance de dialogue et de concertation avec le monde agricole a été formulée pendant la concertation. Un représentant du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a en particulier avancé l'opportunité que pourrait représenter ce type d'instance pour garantir une gestion durable des cultures dans la région et éviter que chacun travaille en silo sans perspective globale. La Chambre d'agriculture des Hauts-de-France a pleinement pris acte de cette demande, affirmant qu'il s'agissait de ses prérogatives d'organiser de telles structures de dialogue. Agristo a naturellement souscrit à cette idée confirmant sa volonté d'être associé à ces discussions.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Quelles instances seront mises en place par la suite avec les parties prenantes du monde agricole pour échanger spécifiquement sur les effets de l'arrivée de nouveaux industriels ? ».

« Comment est envisagée la concertation avec le monde agricole, à la fois en proximité, mais aussi des territoires voisins puisque cela va effectivement impacter un certain nombre de surfaces agricoles à venir, avec des contractualisations ? »

Les effets du projet sur l'avenir des surfaces agricoles dans les Hauts-de-France

De nombreuses questions, voire des inquiétudes, au sujet des effets éventuels que l'arrivée de l'usine pourrait avoir sur la configuration, et au sujet de la quantité et de la vocation des différentes surfaces agricoles du territoire proche, ont également été exprimées lors de l'atelier dédié et sur la rubrique participative en ligne. Bien que sortant du champ d'action d'Agristo, notamment parce que ce sujet était mis en perspective de la présence d'autres usines, concurrentes d'Agristo, le groupe a mis en place les moyens de répondre à ces interrogations légitimes.

Ainsi, la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France a pu apporter l'ensemble des précisions techniques et des réponses politiques et opérationnelles sur ces thématiques.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Quel est aujourd'hui l'ampleur de la production de pommes de terre dans les Hauts de France ? »

« Quelle agriculture voulant nous dans les hauts de France ? Avec l'arrivée d'Ecofrost à Péronne sur le site de Flodor et d'Agristo à 45 minutes d'Escaudœuvres, ne pensez-vous pas avoir un impact sur les monocultures car tous les agriculteurs locaux voudront eux aussi avoir leur part du gâteau. »

« Comment peut-on gérer l'augmentation nécessaire des surfaces de pommes de terre et l'agrandissement des exploitations des agriculteurs ? ».

« Quelles sont les recommandations pour la lutte contre l'appauvrissement des sols dans le cadre de la culture de la pomme de terre ? »

« La culture intensive de pommes de terre peut-elle entraîner une surutilisation de produits phytosanitaires et des effets négatifs sur les nappes phréatiques ? »

« Il y a un risque de gestion des boues avec l'augmentation des surfaces de culture de la pomme de terre ? »

Les réponses à ces questions sont en particulier recensées dans la restitution de l'atelier du 27 juin disponible ici :

https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_7f8243c2893448caa8b0bba28db2bc28.pdf

Enfin, des interrogations et interpellations générales sur la santé et les modes de consommation

La concertation sur le projet Agrist'Hauts de France a été également l'occasion d'aborder des sujets plus larges que les enjeux locaux du projet au regard de sa vocation agroalimentaire. La nature des produits finis a entraîné quelques questions concernant les modes de consommation que pourraient induire l'arrivée d'industriels agroalimentaires spécialisés dans les produits à base de pomme de terre.

Quelques exemples de verbatims des participants :

« Où on en est avec le pôle excellence agroalimentaire AGROé du Cambrésis ? Qui est pour le développement économique de la région mais contre la malbouffe et ses risques sur la population ! ».

« Quelle pomme de terre va être utilisée ? La qualité doit être recherchée.





CHAPITRE 4

**LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS
DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE ET LES MESURES
QUE LES PORTEURS DE PROJET
SOUHAITENT METTRE EN
ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE**

Poursuivre le travail avec les collectivités et avec les riverains pour réduire au maximum les impacts du projet sur le trafic routier à l'échelle locale

L'un des principaux enseignements de la concertation repose sur les craintes des habitants vis-à-vis du trafic routier potentiellement généré par le projet et les nuisances associées. Ce sujet est apparu comme le principal point sensible du projet au regard du nombre de poids lourds quotidiens nécessaires pour faire fonctionner l'usine (en particulier, les camions liés à l'approvisionnement de pommes de terre et à l'expédition de produits finis).

Si les solutions techniques face à cet enjeu semblent réduites, le nombre de camions annoncé étant déjà fortement optimisé, il existe tout de même des marges de manœuvre, comme l'emploi exclusif de remorques à tapis bâché pour le transport des pommes de terre (moins bruyantes que les bennes basculantes en aluminium), pour en réduire l'impact sur les riverains et les habitants des communes alentour.

Premièrement, il est important de rappeler que les équipes d'Agristo, du bureau d'études AConstruct et les services des collectivités locales compétentes en la matière – Département du Nord, Communauté d'agglomération de Cambrai et Mairie d'Escaudœuvres – travaillent étroitement depuis plusieurs mois pour trouver des solutions. D'ores et déjà, deux mesures phares ont été discutées pour limiter l'impact des camions :

- La création d'une seconde entrée au nord-ouest du site pour répartir les flux de camions et disposer d'un accès plus direct à l'autoroute A2 par le nord ;
- L'interdiction de circulation des poids-lourds entre les deux entrées, sur les rues d'Erre et du

Marais, et l'organisation des voies de circulation à l'intérieur du site, pour éviter des manœuvres et déplacement inutiles des camions sur ces rues étroites et inadaptées à la circulation partagée de voitures des riverains et de camions.

Deuxièmement, Agristo se tient à la disposition des pouvoirs publics, et en particulier les services du Département du Nord, dans le cadre de l'étude de mobilité actuellement menée pour identifier les éventuels points de blocage liés à la circulation locale. Agristo s'engage naturellement à fournir toutes les données qui le concernent pour mener à bien cette étude et sera force de proposition pour toute mesure relevant de son champ de compétence et qui permettrait d'améliorer la situation au regard des conclusions finales de l'étude. De plus, si des aménagements routiers aux abords du site d'implantation d'Agristo étaient préconisés et menés par les collectivités locales suite aux conclusions de cette étude, Agristo pourrait étudier leur réalisation en concomitance avec ses propres travaux d'aménagement afin d'optimiser les contraintes opérationnelles.

Enfin, comme cela a été dit lors de la réunion de synthèse de la concertation, Agristo ne dispose pas d'une flotte de transport, mais réaffirme son engagement de veiller au respect, par ses transporteurs affrétés, des règles de vivre-ensemble sur la voirie, essentielles à la préservation de la sécurité et de la tranquillité des riverains (respect des limitations de vitesse et des feux rouges, vigilance aux abords des virages et des trottoirs, etc.), et à évaluer ses transporteurs sur ce critère.

Agristo s'engage également à étudier, avec les autorités compétentes, la mise en œuvre opérationnelle de solutions concrètes proposées par les habitants lors des différents temps d'échanges et pouvant permettre d'améliorer la situation :

- Recours exclusif à des flottes de camions remorques à tapis pour le transport des pommes de terre pour réduire les nuisances sonores (pas de transport en bennes agricoles ou en remorques de type betteravière) ;
- Mise en place de bâches par-dessus les remorques pour éviter des chutes de pommes de terre dans l'espace public ;
- Evaluation des transporteurs affrétés sur le respect des règles de circulation routière, à l'intérieur du site et à l'extérieur sur la base des informations qui pourraient lui être communiquées par les riverains ;

Engagement # 1 :

Quoi :

Limiter le bruit généré lors du transport routier des pommes de terre en recourant au mode de transport le plus silencieux

Comment :

Recours exclusif à des remorques à tapis roulant et bâchées pour le transport des pommes de terre

Quand :

Dès le démarrage de l'activité

S'adapter aux évolutions réglementaires pour garantir une limitation maximale des prélèvements de la ressource en eau

Dès la réunion d'ouverture et tout au long de la concertation, la préservation de la ressource en eau s'est imposée comme l'une des préoccupations principales des habitants. La prégnance de ce sujet a également été marquée par la demande, formulée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Escaut et relayée par les garants de la concertation, d'organiser une réunion de présentation du projet d'Agristo devant les élus et les services techniques de la CLE. Cette réunion a permis de réunir les acteurs professionnels de cette thématique et d'amorcer les discussions, entre ces acteurs et le porteur de projet Agristo, sur les points de vigilance liés au prélèvement de la ressource et à la qualité des rejets aqueux prévus dans le cadre du projet.

Bien que les volumes à prélever ont fait l'objet d'un avis favorable de l'hydrogéologue agréé par les services de l'État, y compris en période de sécheresse et dans le cadre des différents scénarios de réchauffement climatique, le public a émis une réserve notable sur le niveau de ce prélèvement et a exprimé une attente forte à chercher des solutions pour limiter ces niveaux. Les acteurs professionnels ont quant à eux accordé leur confiance à la démarche mise en œuvre tout en réaffirmant leur vigilance quant à sa mise en œuvre.

Il est important de rappeler que les volumes de consommation d'eau annoncés portent sur une situation de l'usine à pleine capacité de pro-

duction (300 000 tonnes de produits finis par an) ce qui ne serait loin d'être le cas à l'ouverture prévisionnelle de l'usine en 2027 (150 000 tonnes de produits finis par an). Or, des évolutions réglementaires concernant la possibilité de réutilisation des eaux de lavage de pommes de terre sont attendues par l'ensemble des acteurs. Agristo espère donc pouvoir bénéficier de ces évolutions et mettre ainsi en place des systèmes de récupération et de recyclage des eaux de process, comme c'est le cas dans ses usines en Belgique et aux Pays-Bas, afin de réduire l'utilisation de l'eau d'eau dans la nappe phréatique, à condition que les normes de rejets soient adaptées en conséquence.

Agristo s'engage ainsi à veiller l'évolution du contexte réglementaire français et à mettre en œuvre, dès que la législation le permettra, un système de réutilisation de ses eaux de lavage de

pommes de terre, réduisant ainsi drastiquement les besoins de prélèvement dans la nappe phréatique.

Engagement # 2 :

Quoi :

Réduire la consommation d'eau par tonne de produits fini fabriqué en améliorant les procédés de fabrication

Comment :

En fonction du retour d'expérience des sites en Belgique et de l'évolution de la réglementation en France

Quand :

Dès que le contexte réglementaire l'autorisera

Rassurer sur la maîtrise de la sécurité industrielle au travers de l'étude de dangers

Tout au long de la concertation, les équipes d'Agristo ont pu prendre conscience de l'importance du sujet de la sécurité industrielle pour les habitants et les riverains du territoire. Témoin de plusieurs incidents industriels ces dernières décennies, et notamment l'incendie qui a eu lieu sur le site de Campine, ce territoire est particulièrement sensible à cette question. Ainsi, le stockage et la manipulation de matières dangereuses, en particulier l'ammoniac utilisé comme fluide frigorigène pour le fonctionnement des transtockeurs, ont été très présents dans les débats.

Les différentes discussions sur ce sujet ont été l'occasion de rappeler que la réglementation française était particulièrement contraignante et exigeante en la matière. Tant le bureau d'études français AConstruct que les services de l'État compétents sur ce sujet (notamment la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménage-

ment et du Logement – DREAL – lors de la réunion publique de synthèse) ont détaillé les procédures réglementaires qui s'imposent à Agristo avant de pouvoir déposer son dossier de demande d'autorisation pour le projet Agrist'Hauts de France. L'étude de dangers, document réglementaire qui liste notamment les produits potentiellement dangereux qui pourraient être stockés ou utilisés sur le site, devra notamment présenter et expliquer l'ensemble des éventuels scénarios d'incidents, d'en prévoir les potentiels effets à l'intérieur et à l'extérieur du site et sera soumis à l'avis de l'État avant de pouvoir être validée. Pour s'assurer de sa qualité, il a été annoncé que la réalisation de l'étude de dangers concernant l'utilisation de l'ammoniac du projet Agrist'Hauts de France a été confiée à l'INERIS (Institut National de l'Environnement et des Risques Industriels), organisme expert et dépendant directement du ministère de la Transition Écologique.

Les premiers résultats de cette étude montrent notamment que les potentiels effets de risques liés aux produits dangereux seraient entièrement contenus à l'intérieur des limites du site industriel et donc sans risque pour les habitations alentour, et notamment l'école située rue du Marais.

En complément du sujet de l'ammoniac, Agristo et les services instructeurs seront également particulièrement vigilants aux éventuels risques cumulés que pourrait présenter le site en raison de la présence mitoyenne des activités d'Agristo et les silos de stockage de grande capacité exploités par Tereos. Des aménagements sont d'ores et déjà prévus afin d'éviter tout dégât sur les structures de l'usine d'Agristo en cas d'incident sur les silos de Tereos, évitant ainsi un effet domino des risques industriels.

Agristo s'engage à faire de ce sujet un point d'excellence de ce site industriel et un modèle en la matière. Le groupe s'engage à faire preuve d'une transparence totale dans la poursuite du projet, comme cela a été le cas tout au long de la concertation et rendra public l'ensemble des études de danger et d'impact dans le cadre de l'enquête publique, une fois que ces documents auront été instruits et validés par les services instructeurs de l'État. Cet engagement, témoin de l'ADN d'Agristo en matière de relation de confiance établie avec

ses partenaires locaux, vise ainsi à rassurer les riverains et les élus locaux en présentant des données fiables, vérifiées et explicitant toutes les mesures mises en œuvre pour répondre aux enjeux.

Engagement # 3 :

Quoi :

Concevoir des installations industrielles sûres grâce à l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et informer le public dans le cadre des procédures réglementaires.

Comment :

Concevoir des installations en collaboration avec les experts reconnus et bénéficiant de nombreux retours d'expérience, en l'occurrence avec l'INERIS pour l'ammoniac, garantissant un impact toxique nul pour le voisinage

Quand :

Dès la conception des installations de réfrigération et dès la phase d'enquête publique en ce qui concerne l'information des habitants.

Confirmer les engagements pris en matière de technologies permettant de supprimer les nuisances sonores et olfactives

Sujet d'inquiétude majeur des riverains dans les premiers jours de la concertation, les questions liées aux nuisances sonores et olfactives potentiellement induites par le projet ont obtenu des réponses avec beaucoup de sérieux et de rigueur technique par les porteurs du projet. Le savoir-faire et la capacité technique d'Agristo à assurer la tranquillité de ses voisins du point

de vue des odeurs et du bruit a été démontrée grâce à la théorie (technologies envisagées pour détruire les particules d'odeur à haute température et confinement des activités bruyantes au sein des bâtiments) mais aussi grâce à la pratique (visite des habitants à l'usine de Wielsbeke en Belgique pour constater les moyens mis en place).

Ainsi, la majorité des habitants se sont déclarés rassurés sur ces points au fur et à mesure de la concertation. La réunion de synthèse a donc été l'occasion pour le maître d'ouvrage de réaffirmer sa volonté et son engagement pour mettre en place tout ce qui fonctionne ailleurs, voire d'aller plus loin dans l'innovation technologique.

Agristo réaffirme ici son engagement à mettre en œuvre les technologies les plus avancées afin de s'assurer que ses activités industrielles agroalimentaires ne provoquent aucune gêne pour les habitants à proximité immédiate du site.

Poursuivre le travail initié pendant la concertation avec les acteurs de l'emploi

Porteurs de 140 emplois directs à l'ouverture de l'usine et jusqu'à 300 à 350 emplois à pleine capacité de production, Agristo se savait attendu sur le sujet. La concertation, l'importance des questions liées à l'emploi lors des temps d'échange et sur le site internet, et la mobilisation notable des acteurs de l'emploi lui ont permis de prendre encore davantage conscience des attentes et des enjeux soulevés par un tel projet sur le territoire du Cambrésis.

Ces attentes se sont notamment exprimées par de nombreuses propositions émises par les participants, qu'il s'agisse du recrutement en tant que tel, de la formation des futurs salariés, ou plus largement de l'attractivité du territoire et des services publics proposés pour accompagner le développement de l'emploi.

Agristo souhaite aujourd'hui travailler sur ces différentes propositions, qui sont autant de leviers à activer pour assurer le recrutement, le moment venu, des salariés et des compétences nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Pour répondre à ces enjeux, Agristo entend poursuivre les discussions initiées pendant la concertation avec les acteurs locaux de l'emploi, notamment l'agence France Travail de Cambrai ainsi que la Mission Locale de Cambrai. Ces acteurs, volontaires, forces de proposition, ouverts à la discussion et à la collaboration, se sont par-

Engagement # 4 :
Quoi :
Maîtriser les nuisances sonores et olfactives pour le voisinage
Comment :
Mettre en œuvre des technologies au moins équivalentes à celles qui ont déjà fait leurs preuves sur les sites en Belgique et qui le cas échéant peuvent aller plus loin que les exigences réglementaires
Quand :
Dès le démarrage de l'activité

ticulièrement mobilisés lors de l'atelier sur la dynamique socio-économique liée au projet.

Parmi les autres pistes envisagées, Agristo prévoit d'organiser un événement dédié à l'emploi sur le territoire, à destination du public et des professionnels du secteur, à l'horizon 2026, lorsque s'ouvrira la campagne de recrutement. Préparé en amont avec les acteurs déjà identifiés, cet événement serait l'occasion de poursuivre les discussions sur le territoire, en associant le grand public à la réflexion, et de faire connaître les premiers axes de travail identifiés pour faciliter le recrutement local.

Engagement # 5 :
Quoi :
Organiser un événement pour lancer la campagne de recrutement avec les partenaires locaux.
Comment :
En travaillant avec les acteurs locaux, en particulier France Travail et la Mission Locale, pour aboutir au format le plus efficace et le plus adapté au territoire local.
Quand :
Courant 2026

Mettre à profit les contributions de la population en matière d'aménagement urbain et paysager dans la poursuite des études

Parmi les nombreuses propositions formulées dans le cadre de la concertation, Agristo a été particulièrement sensible à celles visant à faire de cette usine et ses abords un lieu esthétique, soigné au niveau de la conception architecturale et disposant d'aménagements paysagers et végétaux de qualité et dont l'ensemble des habitants d'Escaudœuvres pourraient être fiers. Ces propositions, formulées en lien avec les équipes d'architectes et de paysagistes lors de l'atelier thématique du 4 juillet sur l'implantation urbaine et environnementale de l'usine, ont mis en avant le souhait de nombreux habitants d'être acteur de la transformation de ce site industriel historique du territoire.

Qu'il s'agisse de la préservation des bâtiments historiques de la sucrerie ou de la requalification du Rio noir aux abords de la rue d'Erre, en passant par la sélection de matériaux et d'essences végétales adaptées pour les aménagements, ces discussions se sont traduites par de véritables ressources techniques qui pourraient être utilisées par les différents acteurs mobilisés par Agristo pour concevoir l'aspect visuel de l'usine et ses abords.

Il s'agit pour Agristo d'un produit de sortie de la concertation particulièrement apprécié et utile pour la poursuite de ses réflexions. Agristo s'engage ainsi à s'appuyer sur ces propositions dans le cadre des études approfondies de réalisation du projet et reviendra rapidement vers les habitants pour présenter le fruit de ce travail commun de co-construction.

Engagement # 6 :
Quoi :
Réaliser une implantation industrielle qui respecte le cadre de vie, qui valorise les bâtiments protégés historiques de la sucrerie et qui offre un parcours agréable le long de ses abords.
Comment :
Appliquer les préconisations des architectes et paysagistes en lien avec les propositions apportées par les habitants lors des ateliers thématiques
Quand :
Ces aménagements seront démarrés en priorité dès que l'autorisation administrative sera obtenue et leur détail sera portée à la connaissance du public dès que possible.

Accompagner les acteurs institutionnels du monde agricole dans la mise en place d'un dialogue territorial autour de la culture des pommes de terre

Dans le cadre de la conduite du projet, la concertation a donné l'occasion de faire intervenir les représentants et les institutions du monde agricole. Désireux d'être consultés et d'être associés aux discussions liées aux effets que pourrait avoir un projet comme celui d'Agristo sur la configuration et les perspectives du territoire en matière de culture de pommes de terre, ces acteurs se sont mobilisés pendant les temps d'échanges et ont pu interpeller le maître d'ouvrage et la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France sur la nécessité de mettre en place un dialogue global sur ces questions.

Si Agristo n'est pas décideur et dispose de marges de manœuvres limitées sur la mise en œuvre de politiques publiques sur l'agriculture locale, le groupe a tout de même témoigné son engagement et sa responsabilité sur ces sujets et ne souhaite pas se dédouaner de l'impact que pourrait avoir son activité sur le territoire. Il a ainsi montré sa volonté de se positionner comme un acteur à part entière de la filière pomme de terre dans les Hauts-de-France et de s'impliquer dans la durée, que ce soit en se mettant à la disposition des institutions compétentes ou en garantissant des politiques d'entreprise durables et des partenariats positifs avec les agriculteurs des Hauts-de-France.

Agristo entend ainsi poursuivre le dialogue initié pendant la concertation et collaborer avec toutes les parties prenantes, notamment de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, pour répondre efficacement à ces enjeux et prendre part, à son échelle et au regard de son champ d'action, aux discussions à venir et aux instances de pilotage qui seraient mises en place par les pouvoirs publics.

Engagement # 7 :

Quoi :

Sensibiliser les producteurs de pommes de terre aux enjeux liés au développement de cette culture sur le territoire

Comment :

Journée technique d'échanges et de discussions organisée entre Agristo et ses producteurs fournisseurs, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et/ou l'institut technique Arvalis

Quand :

Courant 2026

Mettre en place un plan de gestion spécifique aux bassins de décantation

Agristo a pris acte durant la concertation des fortes attentes des habitants, des associations environnementales et des élus locaux vis-à-vis de la gestion des bassins de décantation historiques situés sur les communes d'Eswars et de Ramillies. Les équipes d'Agristo ont pu rappeler à plusieurs reprises la superficie et le nombre de bassins que l'entreprise prévoit d'acquies pour opérer la décantation naturelle des eaux de lavage des pommes de terre utilisées dans le processus industriel. Des temps de parole ont également été accordés aux représentants de Tereos afin d'informer le public sur les différents projets envisagés pour les bassins non repris par Agristo.

Concernant l'ensemble des bassins, Agristo retient principalement les points suivants :

- Une attention particulière doit être portée aux éventuelles nuisances olfactives pouvant être émises par les bassins utilisés par Agristo ;
- Une vigilance accrue doit être exercée concernant la sécurisation des digues de ces bassins afin d'éviter des accidents comme il a pu y en avoir par le passé ;
- Le public souhaite être tenu informé de l'évolution des projets mis en œuvre par Tereos et les pouvoirs publics sur le devenir du reste des bassins.

Au regard de ces différents points, Agristo s'engage à mettre en place un plan de gestion opérationnelle et technique spécifique aux bassins utilisés par le projet pour garantir la limitation des nuisances et pour assurer de façon durable la sécurisation des digues entourant chaque bassin.

Concernant les projets de Tereos sur le reste des bassins, leur devenir n'est pas de la compétence d'Agristo mais ce dernier souhaitant être un acteur local disponible et ouvert sur le territoire, il sera étudié la possibilité de mettre en place un circuit de remontée des informations et des demandes locales à Tereos et autres acteurs qui seraient impliqués dans les projets liés aux bassins non repris par Agristo.

Engagement # 8 :

Quoi :

Exploiter de manière durable et responsable les bassins utilisés pour décanter l'eau de lavage des pommes de terre, sans créer de nuisances et en suivant le principe de l'économie circulaire afin de recycler la terre vers l'agriculture

Comment :

Mise en œuvre d'une méthodologie appropriée

Quand :

Dès le démarrage de l'activité

Poursuivre le dialogue initié pendant la concertation et entretenir le lien avec les habitants et les élus locaux

Au vu de la qualité des échanges qui ont eu lieu pendant la concertation, le groupe Agristo souhaite poursuivre le dialogue initié tout au long des différentes étapes de mise en œuvre du projet, notamment en s'appuyant sur les outils déjà mis en place et les actions qui ont été appréciés par les différents participants. Pour garantir un dialogue utile à toutes les parties prenantes, Agristo s'engage à :

- **Faire évoluer le site internet de la concertation en site internet dédié au projet Agrist'Hauts** : jusqu'à l'enquête publique, ce site internet sera préservé en ligne avec l'ensemble des informations déjà présentes et sera alimenté de nouvelles actualités en lien avec le projet et de nouvelles documentations lorsque cela sera nécessaire pour informer le public sur un volet particulier du projet. Une rubrique de contact sera également mise en ligne afin que chacun puisse transmettre ses coordonnées à Agristo et ainsi être destinataires des communications futures sur le projet.

À l'issue de l'enquête publique, si le projet obtient son autorisation administrative, un nouveau site internet serait créé pour préserver le lien avec la population.

- **Poursuivre l'organisation régulière de visites des usines du groupe en Belgique** : la visite de l'usine de Wielsbeke a été plébiscitée par les participants et les garants de la concertation. Cependant, des frustrations ont été exprimées pour ceux qui n'ont pas pu y participer. Agristo souhaite donc pouvoir offrir la possibilité aux riverains du site d'Escaudœuvres de pouvoir venir constater le savoir-faire du groupe en Belgique. Ces visites seront annoncées sur le site internet et par mail aux personnes qui auront rempli le formulaire de contact.

- **Continuer à participer à des événements locaux dès que cela est possible** : les équipes d'Agristo souhaitent être au plus près des habitants et des acteurs du territoire comme cela a été le cas pendant la concertation et lors des

événements festifs organisés en parallèle. Ainsi, en lien avec la mairie d'Escaudœuvres, Agristo continuera de parrainer des événements locaux et de participer à des rencontres, qu'elles soient professionnelles ou festives, afin de maintenir le lien avec le territoire pendant la conduite du projet et pouvoir répondre aux nouvelles questions qui pourraient émerger.

- **S'appuyer sur le réseau d'acteurs professionnels et techniques rencontré pendant la concertation** : au regard des différentes thématiques abordées, la concertation a été l'occasion de faire émerger de nombreux acteurs professionnels, institutionnel et associatifs, qui connaissent parfaitement le territoire local et les différents volets techniques auxquels le projet est confronté (France Travail pour l'emploi, la Commission Locale de l'Eau pour les impacts sur le milieu naturel, la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France pour le dialogue avec le monde agricole, etc.). Agristo souhaite donc poursuivre les échanges riches et le travail de collaboration avec ces acteurs afin de garantir que le projet soit parfaitement ancré dans son territoire.

Engagement # 9 :

Quoi :

Garantir l'accessibilité des équipes d'Agristo et poursuivre l'information sur le projet avant et après l'enquête publique

Comment :

Avec un site internet spécifique d'Agristo dédié au projet ainsi qu'une présence sur le territoire via les réseaux professionnels, les événements locaux et les visites des usines en Belgique

Quand :

Jusqu'à l'enquête publique et, si le projet est autorisé, après l'enquête publique

Les décisions relatives à la poursuite du projet

Au regard des enseignements tirés de la concertation préalable décrits ci-dessus, le groupe Agristo décide de poursuivre le projet Agrist'Hauts de France. Agristo déposera à l'automne 2024 le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et le dossier de demande de permis de construire. Celui-ci fera l'objet d'un examen approfondi des services de l'État compétentes et sera également porté à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique avant que le préfet ne puisse rendre une décision sur l'autorisation administrative ou non du dossier. Le public sera ainsi continuellement tenu informé des évolutions du projet.

Agristo prend en outre plusieurs engagements pour la poursuite du projet, tenant compte des observations et des suggestions émises pendant la concertation, synthétisées dans le présent document, et considérant le regard porté par les garants de la concertation dans leur propre bilan.





CHAPITRE 5

LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Dans ce chapitre, nous proposons d'apporter une réponse concrète à chacune des demandes de précisions et recommandations formulées par Mme Royal et M. Dereux, garants de la concertation volontaire sur le projet Agrist'Hauts de France, dans leur bilan. Ces différents points sont détaillés dans le tableau de la page 34 du bilan de la concertation des garants, disponible en téléchargement sur le site internet de la concertation (https://www.concertation-agristo.fr/files/ugd/ff1e75_6dc731c-d9e3e448fb55d7f3374900acf.pdf).

Demandes de précisions vis-à-vis des porteurs du projet

1 Demande de précision des garants de la concertation :

Indiquer les mesures adoptées pour limiter l'impact lié à la circulation des camions sur le cadre de vie des habitants

> Réponse d'Agristo :

Comme précisé dans l'engagement #1 présenté ci-dessus, Agristo se tient à la disposition des pouvoirs publics pour envisager toute solution technique proposée afin de limiter l'impact lié à la circulation des camions sur le cadre de vie des habitants du territoire. Il s'agira en premier lieu de s'appuyer sur les l'étude trafic réalisée par Agristo dans le cadre du projet et sur les discussions initiées avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et le Département du Nord et les autres parties prenantes. Agristo se tiendra à l'écoute des collectivités, en lien avec la Mairie d'Escaudœuvres, pour réfléchir collectivement aux solutions les plus adaptées. En parallèle de cette étude, Agristo réaffirme son engagement de veiller au respect, par ses transporteurs affrétés, des règles de vivre-ensemble sur la voirie, essentielles à la préservation de la sécurité et de la tranquillité des riverains (respect des limitations de vitesse et des feux rouges, vigilance aux abords des virages et des trottoirs, etc.), et à évaluer ses transporteurs sur ce critère.

2 Demande de précision des garants de la concertation :

Préciser le rôle d'acteur de la filière agricole que veut jouer Agristo (vis-à-vis des agriculteurs, de la préservation de la qualité agronomique des terres et des impacts de la culture de la pomme de terre)

> Réponse d'Agristo :

Comme développé précédemment, Agristo a affiché sa volonté d'être un acteur responsable et volontaire de la filière de la pomme de terre dans les Hauts-de-France. Le groupe souhaite s'appuyer sur les prises de contacts et les premiers échanges de la concertation pour participer à un dialogue territorial utile à la filière, impliquant l'ensemble des acteurs professionnels concernés. Agristo se tient notamment à la disposition de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, acteur institutionnel le plus à même d'organiser et de mettre en place les modalités de ce dialogue. Pour répondre précisément à la demande des garants de la concertation, Agristo s'engage à mettre en ligne sur le site internet courant 2025 une fiche thématique sur les pistes de réflexions concernant ce rôle au sein de la filière avant l'enquête publique.

3 Demande de précision des garants de la concertation :

Indiquer les relations établies avec les acteurs de la formation et de l'emploi et la date de mise en œuvre des formations.

> Réponse d'Agristo :

Comme précisé dans le cadre de l'engagement #5, les équipes d'Agristo sont particulièrement reconnaissantes de la mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle lors de la concertation sur le projet, en particulier France Travail et la Mission Locale de Cambrai. Le travail réalisé a permis d'identifier le réseau qui sera à activer à l'approche de l'ouverture de l'usine si le projet est autorisé. Ces échanges spécifiques à la dimension emploi/formation du projet vont se poursuivre et Agristo s'engage à mettre en ligne sur le site internet courant 2025 une fiche dédiée au calendrier de travail sur le recrutement et la formation, avec les différents types de métiers nécessaires au fonctionnement de l'usine.

4 Demande de précision des garants de la concertation :

Définir les mesures d'économie d'eau pour l'activité et les propositions pour la filière agricole.

> Réponse d'Agristo :

La disponibilité et la pérennité de la ressource en eau ont bien été identifiées comme un enjeu majeur du projet, tant en amont de la concertation par Agristo et les acteurs publics que pendant la concertation par les habitants et les acteurs institutionnels concernés comme la Commission Locale de l'Eau. Suite à ce dialogue, Agristo continuera de travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes pour identifier toute opportunité d'économie de la ressource, en lien avec l'évolution de la réglementation en la matière. Agristo s'engage en outre à publier, après l'obtention des autorisations, une fiche thématique dédiée sur le site internet du projet détaillant les mesures d'économie à l'étude et celles envisagées tout au long de la conduite du projet au regard de la réglementation et des évolutions technologiques associées.

5 Demande de précision des garants de la concertation :

Présenter l'ensemble des risques industriels, mesures et organismes de contrôle pour l'autorisation d'exploitation et en cours de fonctionnement.

> Réponse d'Agristo :

L'étude d'impact environnemental et l'étude de dangers associée, comprenant l'identification de tous les risques industriels induits par le projet et les mesures et modalités de contrôle, seront intégrées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera déposé en préfecture au cours de l'automne 2024. L'ensemble de ces éléments seront portés à la connaissance de la population dans le cadre de la procédure d'enquête publique, sous le contrôle du commissaire enquêteur qui sera désigné dans ce cadre.

6 Demande de précision des garants de la concertation :

Fournir la réponse aux questions restées en suspens au moment de la rédaction du présent rapport le 25 juillet (détail dans le paragraphe précisions à apporter).

> Réponse d'Agristo :

Soucieux de la qualité et de la complétude des réponses apportées à chaque question posée durant la concertation, Agristo a naturellement eu besoin de mobiliser plus longuement ses équipes pour répondre aux questions les plus complexes. Ainsi, 6 questions n'avaient pas encore pu faire l'objet d'une réponse complète au moment la finalisation du bilan des garants de la concertation. Ces réponses ont cependant toutes été publiées au cours de la semaine du 22 juillet 2024. Elles sont réintégrées, avec les questions associées, en annexe 1 du présent bilan (page 66).

En complément des demandes de précisions directement adressées au maître d'ouvrage Agristo, les garants de la concertation ont également formulé des demandes de précisions à l'attention d'autres parties prenantes ayant participé à la concertation :

7 Pour TEREOS :

Préciser les orientations et les projets à l'étude pour assurer le devenir et la durabilité des bassins de décantation dont Tereos est propriétaire

> Réponse de TEREOS :

La demande des garants de la concertation a bien été transmise à la société Tereos. Les éléments de réponses seront apportés selon les modalités que Tereos jugera bon de déployer.

8 Pour la Mairie d'Escaudœuvres :

Proposer une instance locale qui réunit l'ensemble des acteurs concernés et chargée de rechercher en commun les solutions visant à limiter les effets de flux de transports.

> Réponse de la Mairie d'Escaudœuvres :

La demande des garants de la concertation a bien été transmise à la Mairie d'Escaudœuvres. Les éléments de réponses seront apportés selon les modalités que la Mairie d'Escaudœuvres jugera bon de déployer.

9 Pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai et le Département du Nord :

Présenter en lien avec la mairie d'Escaudœuvres, les résultats de l'étude de circulation sur la capacité du réseau à supporter le trafic à venir dès leur publication

> Réponse la Communauté d'Agglomération de Cambrai et le Département du Nord :

La demande des garants de la concertation a bien été transmise à la Communauté d'Agglomération de Cambrai et le Département du Nord. Les éléments de réponses seront apportés selon les modalités que ces collectivités jugeront bon de déployer.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet et sur la prise en compte des avis des participant.e.s

10 Recommandation des garants de la concertation :

Organiser une réunion de reddition des comptes avec la présentation du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage ainsi que la présentation des modalités d'information et de dialogue avec le public jusqu'à l'autorisation d'exploitation.

> Réponse d'Agristo :

Les informations relatives au bilan de la concertation et les réponses qui ont été apportées aux questions des garants seront mises à disposition du public sur le site internet de la concertation. Un espace internet d'information et de communication dédié au projet permettra également de poursuivre l'information du public et de constituer un point de contact pour répondre aux interrogations.

11 Recommandation des garants de la concertation :

Créer une maison du projet lieu d'information, d'écoute et de dialogue, lieu de présentation des étapes du projet, de documentation, d'exposition du projet architectural et d'intégration paysagère, lieu de veille sur l'environnement du projet.

> Réponse d'Agristo :

Si le projet Agrist'Hauts de France venait à être autorisé, les équipes d'Agristo étudieront l'opportunité de mettre en place une maison du projet pour accompagner le développement de ce site industriel. Un espace internet d'information et de communication dédié au projet permettra également de poursuivre l'information du public et de constituer un point de contact pour répondre aux interrogations.

12 Recommandation des garants de la concertation :

Maintenir le site internet actif en continuant à l'alimenter avec les résumés non techniques et ou des fiches de synthèse des résultats des études ainsi qu'avec toute publication permettant de suivre l'évolution du projet jusqu'à l'ouverture de la phase d'enquête publique.

> Réponse d'Agristo :

Conformément à l'engagement #9 développé page 56 du présent bilan, Agristo maintiendra un site internet actif en continuant à l'alimenter de toutes les ressources techniques et pédagogiques qui résulteraient de l'avancement des études approfondies et des différentes étapes administratives du projet, ainsi que toute publication utile à la compréhension des enjeux du projet par l'ensemble des publics.

13 **Recommandation des garants de la concertation :**

Poursuivre une présence active sur le territoire en s'appuyant sur les évènements locaux.

> Réponse d'Agristo :

Conformément à l'engagement #9 développé page 56 du présent bilan, Agristo poursuivra voire renforcera sa présence active sur le territoire au travers d'événements locaux, de rencontres professionnelles, de réunions de travail avec les parties prenantes locales et d'événements s'inscrivant dans la vie locale des habitants.

14 **Recommandation des garants de la concertation :**

Renforcer l'information des agriculteurs et participer à des instances professionnelles et ou territoriales pour poursuivre le dialogue.

> Réponse d'Agristo :

Conformément à l'engagement #7 développé page 54 du présent bilan, Agristo participera aux instances professionnelles et/ou territoriales et aux initiatives qui seraient mises en place par les acteurs institutionnels concernés en matière de dialogue sur les perspectives du monde agricole sur le territoire des Hauts-de-France et du Cambrésis en particulier. Agristo rappelle ainsi son souhait de jouer un rôle adapté à son champ d'action au sein de la filière agricole française de la pomme de terre.

15 **Recommandation des garants de la concertation :**

Poursuivre le travail collaboratif sur la formation avec les structures locales.

> Réponse d'Agristo :

Conformément à l'engagement #5 développé page 52 du présent bilan, Agristo poursuivra le travail collaboratif sur l'emploi et la formation avec les structures locales dans le cadre d'un calendrier qui sera porté à la connaissance du public sur le site internet de la concertation dans les prochains mois.

16 **Recommandation des garants de la concertation :**

Mettre en place en lien avec la mairie d'Escaudœuvres un comité local de suivi constitué d'habitants et de représentants d'associations locales.

> Réponse d'Agristo :

Agristo mettra en place un site internet dédié au projet, avec un point de contact afin de répondre de manière efficace aux interrogations et participera aux réunions que la mairie souhaitera organiser sur le projet.

17 **Recommandation des garants de la concertation :**

Anticiper la phase chantier avec une information et des réunions préparatoires.

> Réponse d'Agristo :

Les informations concernant le chantier et son évolution seront communiquées via le site internet dédié.



ANNEXES

Annexe # 1 :

Réponses aux questions non traitées sur le site internet de la concertation au moment de la finalisation du bilan des garants de la concertation

Les réponses aux questions reprises ci-dessous ont été publiées sur le site internet de la concertation la semaine du 26 juillet 2024 et sont toujours accessibles en lien à l'adresse suivante : <https://www.concertation-agristo.fr/questions>

Question :

Suite à la demande de précision d'Agristo, la question a depuis été formulée comme suit : J'aurais voulu savoir :

- si vous allez avoir des grilles de stockages avantageuses pour le stockage long terme frigo jusque juillet ?
- si vous développeriez un transport fait par l'agriculteur pour livrer sur Escaudœuvres ?

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Agristo ne dispose pas de capacités de stockage long terme en interne et fait appel aux agriculteurs pour ces capacités.

Les modalités du transport ainsi que les coûts sont discutés dans chaque contrat conclu entre Agristo et ses producteurs.

Toutefois, afin d'éviter les nuisances sonores, Agristo n'autorisera pas l'approvisionnement en pommes de terre par tracteurs ou camions bennes des sociétés de transports avec qui il contractera.

Question :

Pouvez-vous SVP nous présenter sous forme simple les risques de votre projet. En lisant les questions je suis étonné : Est-ce un site Seveso ? Si non pourquoi quel sont les seuils de stockage qui rendrait cette usine dans une catégorie d'usine seveso et quel stockage il y aura chez Agristo ?

Par ailleurs pouvez-vous approfondir ce qui a été abordé trop rapidement jeudi dernier sur les conséquences du développement de la culture des pommes de terre sur le secteur tant pour l'environnement que pour les agriculteurs. Les investissements nécessaires les attentes qualité d'Agristo...

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Comme indiqué dans le dossier de concertation, en réunion publique et sur le site internet, au regard des études et des caractéristiques du projet, le site ne sera pas soumis à la Directive SEVESO, ni au titre des substances prises individuellement, ni au titre des substances prises en cumulé.

Les différentes quantités et calculs seront présentés dans le dossier soumis à Enquête Publique.

Le site sera classé à Autorisation au titre des Installations Classées et des Installations Ouvrages Travaux et Aménagements et également soumis à la Directive Européenne

sur les IED (Émissions Industrielles) et donc a obligation de mise en place des Meilleures Techniques Disponibles. Le site sera soumis à Évaluation Environnementale systématique.

Le stockage d'ammoniac serait inférieur au seuil de 50 tonnes, mais le volume exact nécessaire au projet n'est pas encore défini. Il sera communiqué dans l'étude de dangers qui sera rendue publique dans le cadre de l'enquête publique.

Concernant la culture des pommes de terre, le site de l'ancienne sucrerie de Tereos à Escaudœuvres a été choisi car il est le seul à répondre à l'ensemble des attentes du projet, y compris la localisation à proximité des cultivateurs de pommes de terre. Les cultivateurs dans la région ont déjà l'expérience de la culture de la pomme de terre et sont, dans une large mesure, déjà équipé d'une infrastructure.

Les critères de qualité feront partie des contrats conclus entre Agristo et les agriculteurs. Par ailleurs, les producteurs seront tenus d'obtenir une certification « Vegaplan » ou équivalente, dont l'ambition est de promouvoir des pratiques agricoles durables.

Question :

L'avis de l'hydrogéologue daté de mars 2024 a été mis en ligne sur le site de la concertation ; est-il possible d'y adjoindre le rapport complet ? Merci.

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Une étude d'expertise a effectivement été faite par des experts et a conduit à l'avis favorable de l'hydrogéologue agréée désigné par l'ARS sur les aspects quantitatifs. L'étude, complète intégrant l'ensemble des éléments (en plus des aspects quantitatifs) sera mise à disposition du public après instruction par les services de l'État, dans le cadre de l'Enquête Publique.

Question :

Avez-vous des mesures pour éviter que les pommes de terre qui vont être la ressource pour votre entreprise viennent de prairies retournées. Est-ce que vous êtes prêts à faire évoluer vos normes pour préserver la qualité de nos sols en passant de 3 ans à 5 ans le minimum des rotations. Comment garantisiez-vous une rémunération suffisante aux agriculteurs qui vont respecter l'environnement tout en produisant des pommes de terre ?

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Le groupe Agristo ne cultive pas lui-même les pommes de terre mais les producteurs de pommes de terre autorisés à fournir l'usine Agrist'Hauts de France devront souscrire à la certification « Vegaplan » (ou équivalent) qui est un référentiel d'origine belge.

L'objectif est d'engager les producteurs vers des pratiques plus durables, afin de réduire notamment l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et d'encourager l'utilisation de produits de fertilisation organiques. La certification est contrôlée à l'aide de « checklists » que l'agriculteur doit transmettre chaque année ainsi que par le biais de contrôle inopinés réalisés directement sur les exploitations.

Parmi les méthodes de lutte alternatives visées on peut citer : la lutte biologique contre les ravageurs par des moyens naturels (Trichoderma contre les moisissures, Bacillus contre les chenilles, phéromones), l'utilisation de moyens mécaniques contre les mauvaises herbes (lutte thermique, arrachage, paillage...). L'utilisation de moyens de monitoring et d'outils d'aide à la décision afin d'améliorer l'efficacité des moyens classiques.

Par ailleurs, Agristo met en place une politique de fidélisation des agriculteurs afin de créer une relation de confiance qui permette de mettre en place des partenariats de long terme avec les producteurs.

Agristo est ouvert à toutes les discussions concernant les initiatives durables de rotation des cultures soutenues par l'ensemble d'acteurs du secteur, y compris les agriculteurs.

Question :

Si l'implantation de l'usine est confirmée les matériaux de construction viendront de Belgique ou de France pays d'accueil, qui mériterait de fournir les matériaux pour construire cette usine est générer de l'emploi ?

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Pour la construction, Agristo s'appuierait sur des entreprises spécialisées et compétentes et n'hésiterait pas à faire appel à des partenaires français, comme elle le fait aujourd'hui. La construction de l'usine devrait générer de l'emploi dans la région, chez des prestataires locaux.

Question :

L'alternance d'un temps humide et chaud comme la succession de périodes de forte hygrométrie (supérieure à 90%) et assez chaudes (comprises entre 10°C et 25°C), semble favoriser les maladies de la pomme de terre ; la plus connue est le mildiou mais bien d'autres encore existent dues aussi aux attaques d'insectes. Ces conditions climatiques comme celles que nous connaissons cette année en 2024, obligent les agriculteurs à traiter toujours plus leurs plants ; ces pesticides dont les fongicides ne risquent-ils pas d'affecter la qualité de la pomme de terre et arrive-t-on à les éliminer totalement du tubercule ? D'autre part, vous dites que « Les bassins prévus pour la décantation des eaux de lavage des pommes de terre d'Agristo [...] seront destinés à réceptionner uniquement des eaux de lavage des pommes de terre avant leur transformation », est-ce à dire que ces eaux pourraient être chargées de pesticides et par voie de conséquence risquer de polluer la nappe phréatique ?

Réponse d'Agristo :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

L'usage des produits phytopharmaceutiques par les producteurs est strictement encadré par la réglementation afin de protéger la biodiversité et la santé des populations, cela comprend l'autorisation de mise sur le marché des produits concernés et leurs conditions d'utilisations. Les autorités de santé effectuent également une surveillance de l'impact de l'usage de ces produits sur l'environnement et la santé. Agristo ne cultive pas lui-même les pommes de terre et n'emploie pas directement ces produits. Néanmoins, Agristo impose la certification VEGAPLAN aux producteurs à qui il achète les pommes de terre. L'objectif est d'engager les producteurs vers des pratiques plus durables, afin de réduire notamment l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. A titre d'exemple, l'emploi d'outil d'aide technique à la décision pour le traitement du mildiou en fonction des observations réalisées dans le cadre du plan Ecophyto («Bulletin de santé des végétaux») est un moyen de réduire l'usage de ces produits.

La décantation des eaux de lavage sera réalisée dans les bassins prévus à cet effet. Ces bassins ne communiquent pas avec la nappe phréatique et aucune pollution n'est à redouter des bassins vers la nappe.





CONTACT CONCERTATION

info@2concert.fr



www.concertation-agristo.fr

Agristo
we love potatoes

